



Académie des
Entrepreneurs
Sociaux

BAROMÈTRE DES ENTREPRISES SOCIALES EN BELGIQUE

EDITION 2016

@HEC Liège

Avec le soutien de



Banque &
Assurance

TABLE DES MATIÈRES

2

1. ENJEUX	6
CHOISIR LA FORME COOPÉRATIVE POUR SON ENTREPRISE : ENTRE RATIONALITÉ ET CONVICTIONS	7
LE BÉNÉVOLAT EN BELGIQUE, QUELQUES CHIFFRES RÉCENTS	11
L'IMPACT SOCIAL, QUELLE DÉFINITION ?	15
2. OPINIONS	19
« OSER SE POSER LA QUESTION DU SENS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES »	20
« VERS LE MONDE DE DEMAIN : COMMUNIQUER POSITIVEMENT ET RESPONSABILISER »	22
3. STATISTIQUES	24
LE BAROMÈTRE QUANTITATIF DES ENTREPRISES SOCIALES : CHIFFRES-CLÉS	25
FOCUS : L'INVESTISSEMENT DIRECT DANS LES ENTREPRISES SOCIALES ET LE LABEL FINANCITÉ & FAIRFIN	32

Coordination du Baromètre :

Maxime Bouchat, Académie des Entrepreneurs Sociaux, HEC Liège
Sybille Mertens, Chaire Cera, HEC Liège

Auteurs :

Annika Cayrol, Cellule Analyse, Étude et Innovation, Réseau Financité
Frederic Dufays, Centre d'Economie Sociale, HEC Liège
Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, HEC Liège
Sybille Mertens, Chaire Cera, HEC Liège
Dorine Muco-wintore, Observatoire de l'Economie sociale, ConcertES
Noreen O'Shea, Novancia Business School, Paris
Virginie Khaufclair, Chaire Baillet Latour, HEC Liège

Conception graphique : Rose Avril graphic (www.roseavril.be)

Impression : Snel Graphics (www.snel.be)

Editeur Responsable :

Académie des Entrepreneurs Sociaux @HEC Liège - Université de Liège
Place des Orateurs, 1, B33 boîte 4, 4000 Liège.

© 2016, Académie des Entrepreneurs Sociaux @HEC Liège

La Baromètre des Entreprises
Sociales en Belgique bénéficie
du soutien de :



Toute reproduction d'un extrait quelconque du texte de cette publication, par quelque procédé que ce soit, est autorisée moyennant mention de l'auteur et des références de la publication. La reproduction intégrale de chacune des parties de cette brochure est interdite.

L'ÉDITO DE L'ÉDITION 2016

Voici la troisième édition du Baromètre des Entreprises Sociales en Belgique. Proposée par l'Académie des Entrepreneurs Sociaux @HEC Liège, cette publication annuelle s'adresse aux entreprises sociales elles-mêmes mais également aux médias, aux décideurs privés et publics ou encore aux étudiants de disciplines variées qui s'intéressent de plus en plus à ces entreprises d'un genre à part.

QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE SOCIALE ?

Dans le monde académique, la notion d'entreprise sociale vise à décrire l'articulation entre un projet de nature économique et la réalisation d'objectifs sociétaux au sein même d'une organisation. Plus précisément, les recherches mettent en évidence quatre caractéristiques de l'entreprise sociale :

- comme toutes les entreprises, elle développe une activité économique continue de production de biens et/ou de services ;
- elle poursuit de manière prioritaire une finalité sociétale et ne cherche pas d'abord à maximiser le rendement pour ses actionnaires ;
- elle adopte des pratiques de distribution de la richesse créée, en cohérence avec sa finalité ;
- elle expérimente bien souvent des pratiques originales de gouvernance, reposant sur le principe de la démocratie économique et sur une dynamique participative et inclusive.

POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

Le système économique est soumis à des pressions de plus en plus importantes et nous sommes collectivement à la recherche de réponses aux défis que posent ces pressions. Les entreprises sociales que l'on repère le plus souvent à leur forme juridique (coopérative, société à finalité sociale, association, ...) expérimentent des pratiques « alternatives ». S'intéresser aux entreprises sociales, c'est leur reconnaître un rôle potentiel dans l'avenir du système économique. Et ce potentiel semble réel pour au moins cinq raisons.

Innovation - Premièrement, les entreprises sociales mettent en oeuvre d'autres manières d'entreprendre et de produire. Parfois vues comme des activités sociales en dehors de la « vraie économie », les entreprises sociales révèlent au contraire des dynamiques entrepreneuriales inédites, une capacité à mobiliser des ressources variées et à concevoir des modes de production avant-gardistes (économie collaborative, économie circulaire, démocratie d'entreprise, etc.). Cette capacité d'innovation est nécessaire, en particulier en période de remise en question.

Résilience - Deuxièmement, en incarnant ainsi d'autres pratiques et d'autres comportements économiques, les entreprises sociales constituent de facto une force de résilience. En effet, par leur existence, elles préservent la diversité dans l'économie, permettant mieux à celle-ci de traverser les crises en restant au service du plus grand nombre.

Proximité - Troisièmement, malgré les rôles évidents du marché et de l'Etat, de plus en plus de besoins sociaux et sociétaux doivent surtout compter sur des initiatives privées originales qui naissent de dynamiques de la société civile. Par leur souplesse et leur ancrage local, les entreprises sociales offrent des réponses rapides à des problèmes aigus, mais en même temps, elles amorcent et préfigurent probablement des solutions plus structurelles pour le moyen terme.

Convergence - Quatrièmement, les entreprises sociales semblent être en mesure de créer autour d'elles de véritables communautés d'intérêt, rassemblant autour d'un même projet des parties prenantes qu'on a pris l'habitude de considérer « opposées » : les travailleurs et les employeurs, les clients et les actionnaires, l'entreprise et ses fournisseurs, l'Etat et les citoyens, etc. Ces communautés d'intérêt sont capables de privilégier le long terme et permettent de rendre plus tangible la contribution de chacun à la poursuite d'un intérêt collectif.

Poids économique et social - Enfin, les statistiques le démontrent dans la plupart des pays d'Europe Occidentale, la croissance de l'emploi dans les entreprises sociales a été 2 à 3 fois plus forte que dans le reste de l'économie sur les deux dernières décennies ; et l'évolution attendue des besoins, par exemple dans les services aux personnes, ne fera probablement que renforcer la tendance. Si on ajoute à ces données « emploi » un relevé du nombre de personnes touchées de près par les activités des entreprises sociales (bénévoles, membres, clients, fournisseurs, etc.), on se rend compte du poids important et croissant de ce secteur.

4 Malgré cette argumentation que l'on retrouve d'ailleurs sous des formes diverses, tant dans les écrits académiques que dans les politiques publiques régionales ou européennes, la *légitimité* des entreprises sociales ne semble pas encore tout à fait acquise, en dehors d'un public d'initiés. A cet égard, il est frappant de constater le grand succès qu'a rencontré la projection depuis quelques mois du documentaire « Demain », sans toutefois que les spectateurs n'aient pris conscience que la plupart des initiatives présentées sont en réalité des entreprises sociales.

La légitimité des entreprises sociales passe certainement par une meilleure vision de leur place et de la reconnaissance de leur valeur dans notre économie. La rubrique **Statistiques** propose tout d'abord, en partenariat avec l'Observatoire de l'Economie Sociale, une actualisation du baromètre quantitatif portant sur plus de 18 000 entreprises sociales. On y présente quelques données-clés sur le plan macroéconomique. Par ailleurs, le Baromètre s'est aussi intéressé à l'investissement direct dans les entreprises sociales. Le réseau Financité relaie l'engouement progressif des citoyens pour ce genre particulier d'investissement socialement responsable.

La légitimité des entreprises sociales pose aussi des questions, qui sont au cœur de la rubrique **Enjeux** de ce Baromètre. Premièrement, on peut se demander si les formes juridiques utilisées par les entreprises sociales sont connues par les entrepreneurs et par ceux qui les conseillent. Deuxièmement, on cherche à savoir si les entreprises sociales peuvent démontrer que leurs pratiques ont un meilleur impact sur leurs parties prenantes et sur la société dans son ensemble. Troisièmement, on s'interroge sur le soutien apporté aux entreprises sociales par les bénévoles, qui y voient sans doute l'occasion de s'associer à un projet en cohérence avec leurs valeurs. Les articles présentés dans la rubrique Enjeux abordent ces questions et permettent d'alimenter le débat.

Enfin, dans la rubrique **Opinions**, nous avons choisi de donner la parole à Clarisse Van Tichelen et Aurélie Soetens, deux jeunes universitaires, dont les travaux de fin d'études ont été récemment primés par des jurys soucieux de récompenser l'alliance entre la rigueur scientifique et l'étude d'une économie durable, coopérative et/ou à finalité sociale. Ce faisant, nous avons tenté d'évaluer l'intérêt de (certains) jeunes de 20 ans pour les entreprises sociales.

Nous vous souhaitons une agréable lecture, instructive et inspirante.

Prof. Sybille Mertens, Chaire Cera en Entrepreneuriat social et coopératif, HEC Liège, Université de Liège
Maxime Bouchat, Académie des Entrepreneurs Sociaux, HEC Liège, Université de Liège





« PENSER LA SOCIÉTÉ AUTREMENT, AGIR POUR L'ENTREPRISE DE DEMAIN »

Début 2016, CBC Banque & Assurance et HEC Liège organisaient leur 9ème symposium non-marchand sur une thématique ambitieuse, inspirante et tournée vers l'avenir : penser la société autrement, agir pour l'entreprise de demain. A l'heure où le modèle économique actuel semble s'essouffler, il nous faut donc agir et penser, l'un n'allant pas sans l'autre, en tant que citoyen, en tant qu'entrepreneur, en tant que banque aussi.

Et CBC agit. En effet CBC est un acteur de terrain, une banque de premier plan en Wallonie ; notre belle région au sein de laquelle nous avons décidé de nous impliquer à 100%. Mais CBC pense aussi. Elle anticipe l'avenir. Avec un horizon 2020, nous avons lancé un plan d'expansion en Wallonie et nous prenons des engagements forts. Nous réinvestissons par exemple près de 100% de l'épargne collectée dans l'économie de notre région et nous accorderons plus d'1 milliard de crédits aux entrepreneurs cette année.

Ces engagements montrent que CBC ne pense pas et n'agit pas pour elle seule. Elle le fait aussi aux côtés des entreprises en encourageant leur finalité sociale. Nous observons et accompagnons chaque jour les entrepreneurs dans leur transformation vers des modèles plus durables afin d'agir et penser autrement demain.

David Moucheron
Président de CBC Banque & Assurance



1. ENJEUX

Cette rubrique rassemble des articles d'analyse qui permettent de mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les entreprises sociales.

Choisir la forme coopérative pour son entreprise : entre rationalité et convictions

SA, SPRL, SCS, ASBL, SC ... Il existe un panel de statuts juridiques qui présentent tous des avantages et des inconvénients pour l'entrepreneur en devenir. Mais quels sont les mécanismes et les motivations qui déterminent le choix d'une forme juridique plutôt qu'une autre? En étudiant le processus décisionnel du choix de la forme juridique coopérative, cet article apporte un éclairage sur ces questions.

Le bénévolat en Belgique, quelques chiffres récents

En tant que véritable force de travail, le bénévolat est reconnu comme une source de « plus-values » pour la collectivité. Mais que représente le poids du bénévolat dans l'économie? Cet article reprend de manière synthétique les chiffres sur l'ampleur du travail bénévole en Belgique obtenus lors d'une récente enquête.

L'impact social, quelle définition?

Du fait des finalités non lucratives qu'elles poursuivent, les entreprises sociales engendrent des impacts sociaux importants. Mais, qu'entend-on exactement par impact social? Est-il mesurable? Cet article vise à définir la notion d'impact social et ouvre le dialogue sur les possibilités de le mesurer.

CHOISIR LA FORME COOPÉRATIVE POUR SON ENTREPRISE: ENTRE RATIONALITÉ ET CONVICTIONS

Frédéric Dufays, FRESH-FNRS, HEC Liège
Noreen O'Shea, Novancia Business School, Paris

Dans tout processus entrepreneurial, le moment de la constitution de l'entreprise s'apparente autant à une apogée qu'à un départ pour l'entrepreneur. En effet, il signale une formalisation de l'organisation, une cristallisation de certains de ses attributs et officialise son entrée sur le marché. Dans ce cadre, le choix de la forme légale revêt une importance particulière puisqu'elle révèle une série d'informations sur l'organisation: aspect lucratif ou non de la finalité, éléments de gouvernance, montant minimum de capital investi, etc. Il en va de même en entrepreneuriat social où ce choix implique une certaine conception de l'organisation et de sa mission sociale. Par exemple, l'association vise l'intérêt général et ne distribue aucun profit, la coopérative repose sur des principes de gouvernance démocratique et ambitionne de répondre à un intérêt mutuel et/ou général, et ainsi de suite.

Les guides pratiques à destination des entrepreneurs font souvent mention de la décision cruciale qu'est le choix de la forme juridique¹. Mais d'une part, on s'aperçoit rapidement que toutes les formes juridiques ne sont pas présentées de façon équitable. La part belle est faite à la société anonyme (SA) et à la société privée à responsabilité limitée (SPRL), la forme de l'association sans but lucratif (ASBL) étant également relativement bien développée. Par contre, les autres formes organisationnelles, dont la coopérative, sont laissées sous silence, ou presque. Et d'autre part, le lecteur peut être rapidement convaincu qu'il s'agit d'un arbitrage simple, établi en fonction des coûts et des bénéfices de chaque forme juridique, à commencer par la fiscalité, les risques encourus par le(s) fondateur(s) en cas de faillite et les formalités à réaliser – dont le prix de celles-ci – pour la création.

Notre recherche² remet en cause ce dernier présupposé et essaie de comprendre les mécanismes qui déterminent le choix d'une forme juridique particulière, celle de la coopérative. A travers vingt entretiens approfondis menés en 2014 et 2015 auprès d'entrepreneurs sociaux en devenir, d'entrepreneurs sociaux ayant créé leur organisation (coopérative ou non), et de conseillers à la création d'entreprises sociales, nous montrons que cette décision est loin de se résumer à une simple analyse coûts-bénéfices.

MOTIVATIONS À CHOISIR LA FORME COOPÉRATIVE

En effet, nos résultats révèlent trois catégories de facteurs motivationnels désignés par les entrepreneurs comme décisifs dans le choix de la forme juridique, et plus spécifiquement de la forme coopérative. D'abord, les valeurs personnelles, associées à une volonté d'établir une manière plus juste d'envisager les pratiques professionnelles, apparaissent fondamentales. Qu'il s'agisse d'un besoin de justice et d'équité ou la volonté de vivre un esprit de solidarité, tous les participants ont indiqué un lien direct entre leur choix de forme organisationnelle et leurs valeurs. D'après eux, ces dernières trouvent leur origine dans leur éducation ainsi que dans des expériences personnelles relevant tant de leur vie privée que professionnelle.

¹ Exemple d'un tel guide pratique: Agence bruxelloise pour l'entreprise (2010). Guide du créateur d'entreprise. ABE: Bruxelles. Disponible sur www.monstarterkit.be/documents/Guide%2010%20FR.pdf

² Dans le cadre d'un groupe de recherche international sur les coopératives (Juniper, coordonné par Teresa Nelson de Simmons Business School, Noreen O'Shea de Novancia et Benjamin Huybrechts de l'Université de Liège, basé au Centre d'Economie Sociale de l'ULg), nous nous penchons sur l'identité propre que cette forme d'organisation revendique. Un des volets de cette recherche concerne l'adoption de la forme juridique coopérative par des entrepreneurs sociaux et est rapporté de façon résumée dans le présent article.

Les sept principes du mouvement coopératif constituent la deuxième motivation en ce que les valeurs individuelles peuvent y trouver un écho. En particulier, le système de gouvernance lié à ce mouvement se prête précisément à un processus décisionnel démocratique, au partage des profits et des responsabilités, ainsi qu'à un travail d'équipe efficace. Cela dit, ce mode de gouvernance constitue également une raison pour ne pas choisir la structure coopérative car certains entrepreneurs ont peur d'être dépossédés de leur création ou de voir la mission sociale détournée par la majorité des membres.

Les sept principes coopératifs

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la communauté

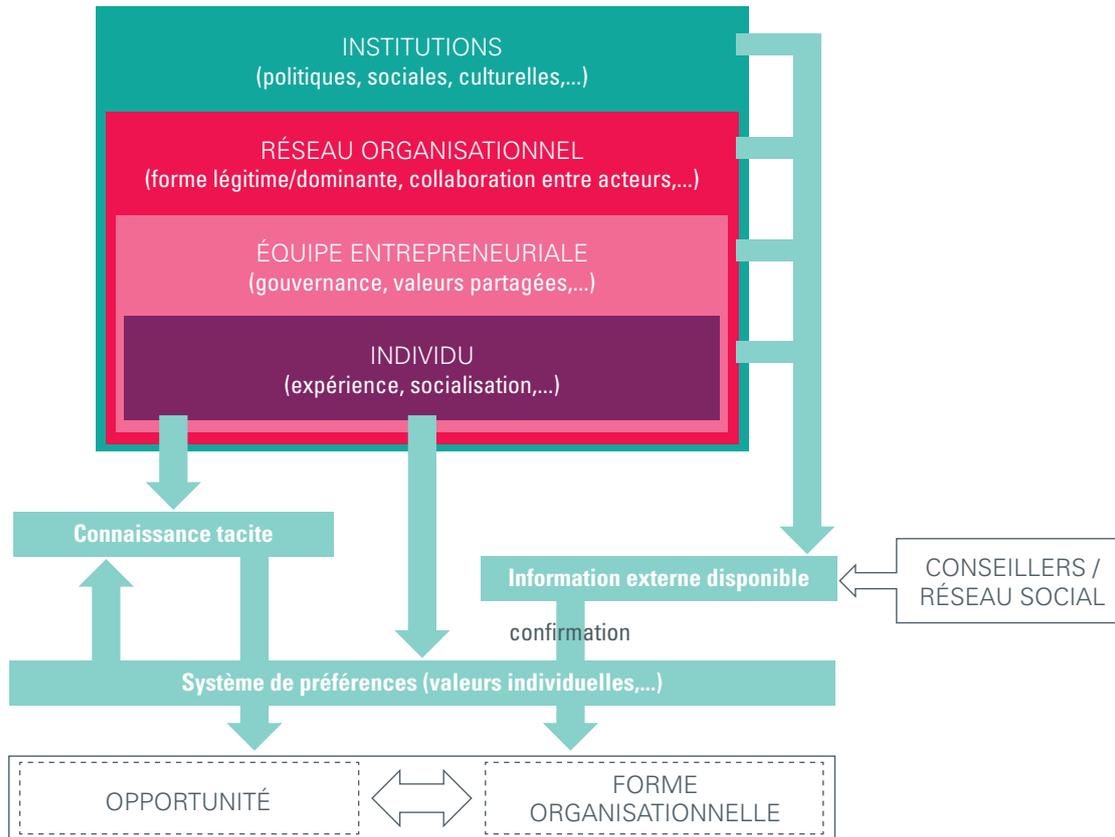
Source : Alliance Internationale des Coopératives

Enfin, la question de la légitimité est posée comme une motivation à choisir la forme coopérative. Partager un modèle organisationnel et une identité communs avec des acteurs internes ainsi qu'avec des parties prenantes externes est un outil qui permet d'asseoir une certaine légitimité économique et de renforcer des collaborations. Pour certains, il s'agit d'une manière de réaliser un objectif social tout en étant une « vraie » entreprise, en opposition avec la perception qu'ils ont de la forme associative, un élément qui peut se traduire en argument de vente. Pour d'autres, il s'agit de parler « la même langue » que leurs fournisseurs, par exemple dans le domaine du commerce équitable, et donc de renforcer leur crédibilité. Parfois, la légitimité associée à la forme coopérative devient un levier, habilement orchestré, pour augmenter sa visibilité. Ainsi, un des répondants nous a indiqué que, non seulement il mettait en avant son image coopérative, mais certains de ses clients en profitaient aussi pour se donner une bonne image en interne en valorisant leur partenariat avec cette coopérative. Par contre, la forme coopérative peut se révéler contre-productive en termes de légitimité si l'activité de production n'entre pas en parfaite adéquation avec l'impératif économique, par exemple dans certaines entreprises d'insertion.



PROCESSUS DÉCISIONNEL MENANT AU CHOIX DE LA FORME COOPÉRATIVE

Sur base de ces motivations, nous avons tenté de comprendre comment les entrepreneurs sociaux font le choix de la forme coopérative. La figure présentée ci-dessous résume nos résultats. Le processus décisionnel est itératif et est influencé par des facteurs interdépendants qui sont classés selon quatre niveaux : les institutions (la culture, la loi,...), le réseau organisationnel (fournisseurs, clients, partenaires,...), l'équipe entrepreneuriale (questions de gouvernance,...) et l'individu (expérience,...).



Ces différents facteurs agissent sur le processus décisionnel en trois points distincts. D'abord, ils contribuent à la formation d'un *corps de connaissance tacite*, correspondant à ce que nous savons mais ne pouvons pas exprimer, ou difficilement, par le langage. Cette connaissance s'exprime plutôt à travers des attitudes, des évaluations, des opinions, des engagements ou des motivations et recourt à des éléments intangibles tels que les convictions personnelles. Cette forme de connaissance se construit à travers les expériences individuelles et collectives ainsi que la familiarisation avec les institutions.

Cette connaissance tacite est également alimentée par ce que nous appelons un *système individuel de préférences*. Il s'agit des préférences qu'un individu va formuler lorsqu'un choix se présente à lui. Celles-ci sont guidées par les valeurs et les convictions personnelles et professionnelles. La formation de ce système de préférences est influencée, elle aussi, par les quatre niveaux identifiés. Ainsi, le système individuel de préférences agit comme un filtre pour la décision. Il apparaît comme le déterminant ultime du choix de la forme organisationnelle en ce qu'il permet d'évaluer l'adéquation de la structure coopérative avec l'opportunité poursuivie d'une part, ainsi qu'avec les valeurs personnelles en fonction des connaissances tacites d'autre part.

Enfin, une forme de validation de cette décision est fournie par les réseaux que l'entrepreneur consulte éventuellement dans le cadre du processus entrepreneurial. Des *informations pratiques* de conseillers et de réseaux de coopératives confirment le choix initial de cette forme organisationnelle. En effet, dans une majorité de cas, la recherche d'information sur le statut coopératif sert avant tout à confirmer une orientation déjà établie par l'entrepreneur sur la base de sa connaissance tacite.

En résumé, loin d'être une décision purement rationnelle et guidée par la seule efficacité économique, le choix de la structure coopérative résulte avant tout de préférences et de valeurs individuelles, qui sont ensuite confortées par une éventuelle analyse coûts-bénéfices et par des informateurs externes. Ce résultat a deux implications majeures. D'une part, le choix de former une coopérative peut se révéler peu ou pas adapté à l'opportunité poursuivie, le système de préférence ayant fortement biaisé un choix qui pourrait entacher la viabilité future de l'organisation. D'autre part, si le modèle coopératif demeure méconnu, ce qui paraît être le cas, il est peu probable que les entrepreneurs le considèrent comme adéquat avec la poursuite de l'opportunité identifiée. Par conséquent, il serait souhaitable de poursuivre des recherches afin d'éclairer en amont les impacts (économiques, organisationnels, sociaux, financiers...) du choix de la forme coopérative. En parallèle, il incombe à toutes les parties prenantes concernées par le mouvement coopératif (pouvoirs publics, financeurs, réseaux de soutien, entrepreneurs...) de rendre beaucoup plus visible la forme coopérative, si leur objectif est bien la présentation de celle-ci comme alternative économique viable.

POUR ALLER PLUS LOIN

Dufays, F., & O'Shea, N. (2015). *The choice of the cooperative legal form: Any rationality?* Communication présentée à la 31ème Conférence EGOS, Athènes, du 2 au 4 juillet 2015. Disponible sur <http://hdl.handle.net/2268/190056>

Child, C., Witesman, E. M., & Braudt, D. B. (2015). Sector choice: How fair trade entrepreneurs choose between nonprofit and for-profit forms. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 44(4), 832-851.

Harbour, M. (2009). L'altruisme et le modèle coopératif. *La Revue des Sciences de Gestion*, 2009/5 (n°239-240), 87-95.

Mertens, S. (2005). Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique. *Non-marchand, Management, Droit et Finance*, 2005/2 (n°16), 13-27.

LE BÉNÉVOLAT EN BELGIQUE, QUELQUES CHIFFRES RÉCENTS

Prof. Virginie Xhaufclair, Chaire Baillet Latour, et Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, HEC Liège

Le bénévolat est de plus en plus reconnu comme source de nombreuses «plus-values» pour la collectivité, en particulier quand il vient appuyer les missions du secteur associatif dans des domaines aussi divers que l'action sociale, la santé, l'éducation, la culture. Le bénévolat apparaît ainsi comme une force de travail, et donc comme un véritable facteur de production dont les apports économiques sont appréciables.

C'est précisément en raison de ces apports que dès 2001, les Nations Unies ont adopté une résolution recommandant aux gouvernements de déterminer le poids du bénévolat dans l'économie. Cette résolution s'est notamment concrétisée par l'encouragement à inclure la valeur du travail bénévole dans les «comptes satellites des institutions sans but lucratif» que les pays sont invités à présenter dans le cadre de leur comptabilité nationale.

L'INITIATIVE DE L'OIT

S'agissant donc d'une force de travail, il n'est pas étonnant que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) se soit intéressée à la question de la mesure du bénévolat en publiant en 2011 un *Manuel sur la mesure du travail bénévole* destiné à proposer au plan international une méthodologie commune pour mener à bien cette tâche³. C'est dans ce contexte que la Fondation Roi Baudouin, qui promeut depuis plusieurs années les comportements bénévoles, a proposé au Service Public Fédéral pour l'Economie d'insérer dans l'«enquête annuelle sur les forces de travail» de l'année 2014 une série de questions complémentaires sur les activités prestées bénévolement par les personnes interrogées, et ce en se basant sur la méthodologie proposée par le Manuel de l'OIT.

Le volet «bénévolat» de l'enquête sur les forces de travail concerne un panel représentatif d'environ 10000 personnes, autorisant de ce fait une extrapolation fiable à l'ensemble de la population belge. Il fournit des données obtenues sur la base d'un questionnaire rigoureux fondé sur la définition et la méthodologie de l'OIT. Sont donc maintenant disponibles pour la première fois pour l'ensemble de la Belgique des données statistiques représentatives sur les prestations de travail non rémunérées. Toujours sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin, deux équipes universitaires (Université de Liège et Université de Gand) ont réalisé une première analyse de ces données. Nous reprenons dans cet article la synthèse des principaux chiffres portant sur l'ampleur du travail volontaire en Belgique obtenus dans le cadre de l'enquête⁴.

Mais préalablement, il convient de préciser ce que l'on entend par «bénévolat». Et d'abord, quel terme – «bénévolat» ou «volontariat» - convient-il d'employer? En Belgique, ces deux dénominations ont longtemps été considérées comme parfaitement synonymes. Toutefois, la loi fédérale relative aux droits des volontaires (voir encadré) semble établir une distinction entre ces notions en officialisant les termes «volontariat» et «volontaire»: le volontariat est le type d'activité définie dans le cadre de la loi, toute autre activité non rémunérée devant dès lors être qualifiée de «bénévole». Dans cet article, nous adoptons les conventions terminologiques suivantes:

- Le terme «bénévolat» est utilisé pour désigner le travail bénévole en général, mais aussi le volontariat au sens de la loi belge. En effet, l'usage courant adopte indifféremment les termes «volontariat» et «bénévolat» pour les activités gratuites visées par la loi.
- Le terme «volontariat» est utilisé uniquement quand il est question du volontariat au sens de la loi belge.

³ Disponible sur www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_166579/lang--fr/index.htm

⁴ Cette synthèse est directement extraite du premier chapitre du rapport publié par la Fondation (Marée et al., 2015).

Définition du bénévolat

En Belgique, selon l'article 3 de la loi relative aux droits des volontaires, le volontariat concerne « toute activité :

- qui est exercée sans rétribution ni obligation ;
- qui est exercée au profit d'une ou plusieurs personnes, autres que celle qui exerce l'activité, d'un groupe ou d'une organisation ou encore d'une collectivité dans son ensemble ;
- qui est organisée par une organisation autre que le cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité ;
- et qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire ».⁵

La loi belge vise donc l'activité volontaire qui se déroule au sein d'une organisation (autre que le cadre familial), précisant que celle-ci ne peut rechercher le profit et doit avoir une finalité non lucrative (hôpital, CPAS, commune, ASBL, association de fait...).

Pour l'OIT, le « travail bénévole » est un « travail non rémunéré, non obligatoire ; il s'agit du temps que des personnes consacrent sans rémunération à des activités réalisées soit par le biais d'une organisation soit directement pour d'autres personnes qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole » (Manuel, p.12). Par rapport à la loi belge, la définition de l'OIT est plus large et inclut également les activités réalisées directement pour d'autres personnes, à l'exclusion toutefois du ménage.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES SUR L'AMPLEUR DU BÉNÉVOLAT EN BELGIQUE

/ LE NOMBRE DE BÉNÉVOLES

D'après les données de l'enquête, le nombre de volontaires selon la définition de la loi belge, c'est-à-dire qui effectuent des activités non rémunérées par le biais d'organisations, s'élève en Belgique à près de *1 166 000 personnes*, soit *12,5%* de la population âgée de 15 ans et plus. Dans une définition plus extensive, c'est-à-dire en tenant compte également des personnes qui mènent des activités gratuites directement au bénéfice d'autres personnes (en dehors de leur ménage), le nombre total de bénévoles est alors de plus de *1 800 000 personnes*, soit *19,4%* de la population.

Les données qui suivent ne concernent que le volontariat au sens de la loi belge.

/ LE TEMPS CONSACRÉ AU TRAVAIL BÉNÉVOLE

Au cours des douze mois précédant l'enquête, les bénévoles ont mené en Belgique *plus de 2,2 millions d'activités gratuites* par le biais d'organisations, ce qui représente une moyenne de *43 000 activités par semaine* ou de *6 000 activités par jour*. Par « activités », il faut entendre des tâches non rémunérées que les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ont menées au cours des 12 mois précédents, soit de manière ponctuelle (par exemple, participer à l'organisation de la fête annuelle de l'école, donc une activité réalisée), soit sur une base régulière selon une certaine fréquence (par exemple, donner une formation chaque semaine dans une école de devoirs, donc une cinquantaine d'activités réalisées.)

Un bénévole a ainsi presté en moyenne près de *190 heures* sur l'année, soit près de *4 heures par semaine*. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités, puisque le nombre d'heures varie en fait entre quelques heures et plusieurs centaines d'heures par an.

⁵ Loi du 3 juillet 2005 publiée au Moniteur belge le 29 août 2005.

/ LE VOLUME DE TRAVAIL BÉNÉVOLE EN BELGIQUE

L'addition des heures gratuites déclarées par les personnes interrogées, extrapolée à l'ensemble de la population, donne un total de près de 221,2 millions d'heures prestées au cours de l'année, soit, à titre de comparaison, environ 4,1 % du volume de travail salarié annuel en Belgique. Cela représente près de 130 000 emplois équivalents temps plein (ETP).

A titre d'illustration, un tel volume de prestations est près de sept fois plus élevé que celui du travail salarié annuel dans l'agriculture et est de loin supérieur au volume de travail salarié dans le secteur financier.

/ LA RÉPARTITION DES BÉNÉVOLES PAR TYPE D'ORGANISATION

Parmi les organisations qui occupent des travailleurs bénévoles, le secteur associatif est largement dominant avec 83,3 % des activités prestées, alors que le secteur public (communes, CPAS,...) ne capte qu'une part très réduite de ces activités (7,7 %). Ce constat est encore renforcé par le poids non négligeable des organisations dites « autres » (9 %) qui sont en fait des structures associatives informelles⁶.

/ LA RÉPARTITION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Si l'on prend en compte le domaine d'action des organisations qui occupent des bénévoles, on relève que quatre secteurs d'activités apparaissent dominants et concentrent près de sept activités bénévoles sur 10 : le sport (19,4 % des activités), la culture et les activités socio-culturelles (18,9 %), les services sociaux (16,5 %) et l'éducation et la formation (14,3 %). Viennent ensuite les organisations de défense des droits et des intérêts (9,1 %) et les associations de jeunesse (9,0 %).

Un même bénévole peut mener plusieurs activités et être occupé dans plus d'une organisation. La répartition des volontaires par secteur montre que le domaine des sports confirme sa place prédominante avec 285 000 personnes, soit le quart (24,5 %) des volontaires en Belgique. Viennent ensuite les secteurs des activités culturelles et des services sociaux qui, avec respectivement 232 000 et 230 000 personnes, occupent chacun le cinquième des bénévoles (19,9 et 19,7 %). L'éducation et la formation constituent quantitativement le quatrième domaine où sont présents les volontaires avec 196 000 personnes, soit un bénévole sur six (16,8 %).

AU-DELÀ DES CHIFFRES...

On trouvera dans le rapport publié par la Fondation Roi Baudouin bien d'autres chiffres sur l'ampleur du bénévolat en Belgique, ainsi qu'un chapitre entier sur le profil socio-économique des volontaires. Pour conclure cet article, il convient de préciser que mesurer ainsi quantitativement le travail bénévole répond avant tout au besoin de disposer de connaissances factuelles sur cette forme de travail. Ces connaissances sont en effet nécessaires si l'on souhaite analyser le rôle que joue le bénévolat dans l'économie. Plus précisément, pour des pays qui, comme la Belgique, financent les services non marchands principalement par des ressources publiques (services pour lesquels les dons et le bénévolat ne constituent donc qu'un appoint), la mesure du bénévolat s'inscrit dans la perspective d'une meilleure connaissance de l'*articulation* entre travail salarié et travail volontaire.

Dans le passé, cette articulation s'est toujours traduite par deux caractéristiques. Tout d'abord, le bénévolat a le plus souvent été *créateur d'emplois* car il a contribué à identifier des besoins nouveaux ou insatisfaits et a permis à des initiatives associatives de répondre à ces besoins. Par ailleurs, dans les secteurs d'activités bien établis, les prestations bénévoles ont toujours constitué un *complément* indispensable au travail rémunéré, en particulier quand ce dernier, pour des raisons de rentabilité, ne peut être envisagé (accompagnement de personnes à domicile, par

⁶ On notera que le bénévolat dans les sociétés commerciales est pratiquement inexistant en Belgique. Cette situation pourrait toutefois changer avec le développement possible du travail volontaire dans les sociétés à finalité sociale et les coopératives agréées.

exemple). Mais aujourd'hui, face à la crise des finances publiques en Europe, la question des relations entre travail rémunéré et travail bénévole pourrait prendre une nouvelle tournure. On ne peut en effet exclure que la critique jusqu'à maintenant non fondée mais néanmoins formulée par certains à l'égard du bénévolat, ne devienne un jour réalité, à savoir que les activités bénévoles ne se substituent dans certains cas à des emplois « véritables »...

POUR ALLER PLUS LOIN

Marée, M., Hustinx, L., Khaufleur, V., De Keyser, L. et Verhaegue, L. (2015), *Le volontariat en Belgique. Chiffres-clés*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles

Autres références utiles :

Bureau International du Travail (2011), *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Genève

Dujardin, A., Loose, M., Gijssels, C. et Marée, M. (2007), *La mesure du volontariat en Belgique. Analyse critique des sources statistiques sur l'importance du volontariat dans le secteur associatif belge*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles

Dujardin, A. (2007), *La mesure du volontariat en Belgique. Analyse critique des sources statistiques sur l'importance du volontariat dans le secteur associatif belge - Annexe : répertoire des études francophones*, Centre d'Economie Sociale, ULg, Liège



L'IMPACT SOCIAL, QUELLE DÉFINITION ?

Prof. Sybille Mertens, Chaire Cera, et Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, HEC Liège

Les limites bien connues du PIB, qu'il s'agisse de la sous-estimation des activités hors marché ou encore de la non-prise en compte des dégradations environnementales, suscitent depuis plusieurs années des mouvements qui réclament l'élaboration de nouveaux indicateurs de production et de richesse⁷. Ces initiatives cherchent à apprécier l'apport des activités productives dans toutes leurs dimensions, y compris dans celles qui n'entrent pas nécessairement dans les schémas de mesure classiques de la comptabilité nationale. L'objectif est double. Premièrement, il s'agit de mieux cerner l'évolution effective du bien-être de la population. Deuxièmement, il convient de mettre en lumière les effets de l'activité productive sur le contexte social et environnemental.

La mesure de ce qu'on appelle aujourd'hui « utilité sociale », « valeur ajoutée sociale » ou encore « impact social » d'une entreprise, en constitue le pendant microéconomique⁸. En effet, que ce soit dans un but de transparence (informer les parties prenantes et en particulier les financeurs) ou dans le cadre de la gestion interne (élaboration de tableaux de bord ou d'outils de planification stratégique), l'usage d'outils d'évaluation des entreprises sociales⁹ est de plus en plus souvent préconisé. Ces outils ne peuvent plus ignorer les effets que ces entreprises exercent, non seulement sur leurs bénéficiaires directs mais aussi sur les autres agents économiques et sur la collectivité en général.

PRODUCTION ET « CHAÎNE D'EFFETS »

La notion d'impact social ne relève pas encore d'une démarche conceptuelle stabilisée et donne lieu à diverses interprétations. Mais en dépit de cette absence de réelle unanimité, il est possible de proposer une définition qui soit compatible avec la plupart des approches rencontrées dans la littérature. Cette définition envisage toute organisation productive comme mettant en œuvre une « chaîne d'effets » reliant les besoins que l'on entend satisfaire aux effets que la mise en œuvre des activités de l'organisation va générer. Ces effets relèvent de diverses catégories et seront appelés ici « résultats », « impacts directs et indirects » et « impacts macroéconomiques » (voir l'encadré « La chaîne d'effets »).

La chaîne d'effets : résultats, impacts, impacts collectifs, impacts macroéconomiques

Les résultats de l'entreprise sont les prestations effectuées dans le cadre de son activité (volume des ventes, nombre d'heures de formation, etc).

Les impacts sur les individus, peuvent être directs quand ils concernent les personnes explicitement visées par l'entreprise (les « bénéficiaires » ou « usagers »), ou indirects quand ils touchent d'autres personnes que le public visé : membres de la famille, voisinage, communauté locale, voire la collectivité dans son ensemble (impacts dits collectifs).

Les impacts sur les organisations, qualifiés de macroéconomiques, s'analysent en termes d'incidence de l'activité visée sur les autres entreprises, les institutions publiques, l'Etat, ... et partant sur les grands agrégats économiques.

⁷ Voir notamment les travaux de la commission Stiglitz en France qui a débouché sur un rapport détaillé sur cette question : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/stiglitz/doc-commission/RAPPORT_francais.pdf

⁸ De manière similaire, on trouve dans la littérature anglo-saxonne les expressions de social value, social outcome, social impact, blended value, ...

⁹ La notion d'impact social vise principalement l'entreprise sociale, mais la formulation de nouveaux indicateurs au plan microéconomique concerne aussi les entreprises classiques, notamment dans le cadre du mouvement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Explicitons ces notions à l'aide d'un exemple, celui de l'entreprise d'insertion. Il s'agit comme on le sait d'une forme d'entreprise sociale qui poursuit une mission d'insertion socioprofessionnelle de personnes exclues du marché du travail, et ce via une activité commerciale de production de biens ou services (récupération et recyclage de matières résiduelles, rénovation de bâtiments, maraîchage biologique, etc.). On dira que les *résultats* de l'entreprise correspondent aux prestations effectuées dans le cadre de l'activité. Si elle est active dans le recyclage, il s'agit donc du volume des matières récoltées et du nombre de produits recyclés et vendus, mais aussi des heures de formation et d'accompagnement des travailleurs en processus d'insertion.

Les *impacts* de l'entreprise représentent les conséquences des résultats engendrés par son activité sur des personnes. Il est nécessaire ici d'opérer une distinction entre impacts directs et impacts indirects. Les *impacts directs* représentent les avantages immédiats obtenus par les «destinataires directs» (dénommés aussi «bénéficiaires» ou encore «usagers»), c'est-à-dire les personnes qui bénéficient directement des prestations réalisées. Dans le cas de l'entreprise d'insertion, les destinataires directs sont évidemment les ménages concernés par la collecte des matières résiduelles et les acheteurs des produits recyclés, mais aussi les travailleurs qui bénéficient d'une resocialisation, d'une qualification accrue et donc d'une meilleure «employabilité» grâce à l'accompagnement qui leur est offert.

Les *impacts indirects* sont quant à eux les effets qui affectent des personnes qui ne sont pas des destinataires directs de l'entreprise. Dans notre exemple, la resocialisation et l'employabilité accrue des travailleurs profitent bien entendu à leur famille et à leurs proches, mais aussi à bien d'autres personnes. En fait, dans la mesure où les services «insertion» et «collecte» contribuent à la cohésion sociale, à une meilleure utilisation des ressources ou encore à la protection de l'environnement, ils engendrent en effet également des impacts indirects bénéficiant à l'ensemble de la collectivité. Nous proposons dans un second encadré une typologie de ces impacts dits «collectifs» liés à l'activité des entreprises d'insertion.

Une forme particulière d'impacts indirects : les impacts collectifs (exemple des entreprises d'insertion)

Développement sociétal

Réduction des inégalités (ex. : accès au logement)
Augmentation du capital social (ex. : cohésion sociale)
Amélioration des conditions de vie collective (ex. : réduction de la délinquance)
Amélioration de la santé publique (ex. : réduction des cas de dépression)

Protection de l'environnement

Réduction des matières résiduelles (ex. : recyclage)

Développement local et cohésion territoriale

Revitalisation du tissu économique (ex. : augmentation des échanges locaux)
Dynamisation sociale (ex. : démocratie de proximité)
Amélioration du cadre de vie (ex. : propreté des rues)

Marché du travail

Meilleure affectation des ressources productives (ex. : augmentation du capital humain, employabilité accrue)

Fonction d'innovation

Innovations économiques et sociales (ex. : nouveau service)

Enfin, les *impacts macroéconomiques* désignent l'incidence de l'activité de l'entreprise sur des organisations telles que les autres entreprises, les institutions publiques, l'Etat, ..., et partant sur les grands agrégats économiques que sont le PIB, le volume de l'emploi, le budget public, etc. Une entreprise sociale n'est en effet pas isolée dans le tissu économique mais participe directement aux flux physiques et monétaires liés aux activités productives. Pour ne prendre que l'exemple du budget public, l'activité de l'entreprise d'insertion engendre indubitablement des recettes fiscales supplémentaires (impôt des sociétés, impôt sur le revenu des personnes engagées, TVA, ...), mais aussi, du fait de l'insertion, un allègement des dépenses de sécurité sociale (allocations de chômage, revenus d'intégration, ...).

DÉFINITION DE L'IMPACT SOCIAL

Suite aux travaux menés depuis quelques années au Centre d'Economie Sociale de HEC Liège, nous définirons ici l'impact social d'une entreprise comme étant *l'ensemble de ses impacts directs et indirects sur les individus et de ses impacts macroéconomiques*.

On conçoit que dans le cas de l'entreprise sociale, l'impact social soit particulièrement important en raison des objectifs visés par ce type d'entreprise : en effet, à la finalité purement lucrative - voire capitaliste - propre à l'entreprise traditionnelle se substitue une mission sociétale qui, par nature, engendre des impacts importants. La notion d'impact social est donc devenue depuis quelques années le lieu d'importantes discussions sur la manière d'identifier précisément le contenu de ses différentes composantes et surtout, sur les possibilités de les mesurer.

PEUT-ON MESURER L'IMPACT SOCIAL ?

D'une façon générale, la mesure des impacts macroéconomiques d'une entreprise ne pose pas de problème particulier et peut en général toujours s'exprimer en termes monétaires. Par exemple, on peut estimer assez aisément les économies réalisées par les pouvoirs publics suite à la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté. Il n'en va pas de même des impacts sur les *individus*, c'est-à-dire des impacts directs et indirects. En effet, dans le cadre d'une comptabilité traditionnelle, seule une partie de ceux-ci fait l'objet d'une mesure monétaire : elle correspond alors à la valeur de la production de l'entreprise telle qu'elle peut être mesurée par les flux financiers auxquels cette production donne lieu (ventes, subsides, coûts, etc). Mais tous les impacts ne donnent pas lieu à de tels flux et on parle alors à leur égard d'« externalités ».

Mesurer l'impact social d'une entreprise suppose bien entendu de pouvoir appréhender et mesurer d'une manière ou d'une autre ses externalités, car sinon, le risque est grand, en se limitant aux seuls impacts macroéconomiques et aux impacts mesurables sur les individus, de donner une vision tronquée de l'apport réel de l'entreprise. Etant donné leur nature, les externalités échappent à tout processus marchand et ne peuvent être médiatisées par un prix. Elles relèvent de la dimension dite « non marchande » de la production de l'entreprise, et leur mesure - qui parfois même est irréductible à toute évaluation monétaire - se ramène donc à la question plus générale de l'évaluation des biens ne transitant pas par le marché. Dans ce contexte, on relève depuis quelques années l'apparition d'une série d'outils spécifiques aux entreprises sociales destinés à permettre aux responsables de ces entreprises ainsi qu'à leurs financeurs d'appréhender les impacts générés et, dans la mesure du possible, de les quantifier. Parmi ces outils, on citera plus particulièrement le retour social sur investissement (*Social return on investment - SROI*), qui est aujourd'hui particulièrement en vogue¹⁰. Toutefois, force est de reconnaître que ces outils - et en particulier le SROI - sont loin de faire l'unanimité et que la question de la mesure de l'impact social reste aujourd'hui un des principaux enjeux touchant à l'entreprise sociale, comme en témoigne notamment un récent rapport publié au niveau européen sur cette question¹¹.

Pour alimenter cette réflexion, on suivra avec intérêt les résultats de trois projets de recherche en cours sur l'impact social des entreprises sociales. Le projet ImpactNetwerk de Sociale Innovatie Fabriek, soutenu par l'Agence Flamande pour l'Entreprise et l'Innovation, aide les entreprises à identifier les méthodes d'évaluation de l'impact qui sont adaptées à leur situation. Le projet SECOIA, confié par le Gouvernement

¹⁰ Voir notamment le site du SROI au Royaume-Uni (<http://socialvalueuk.org/>), ainsi que le guide qui a été publié en français (ESSEC, 2011).

¹¹ Commission européenne (2014).

Wallon à une équipe multidisciplinaire (CES-ULg, Spiral-ULg, Ciriec asbl, SAW-B et le cabinet d'avocats MOSAL) entend identifier les pratiques spécifiques des entreprises d'économie sociale et relier ces pratiques à des effets objectivables sur les entreprises et leurs parties prenantes. Enfin, dans le cadre du programme Interreg, le projet VISES coordonné par Concertes se donne quatre ans pour co-construire avec plusieurs dizaines d'entreprises sociales belges et françaises un dispositif d'identification et de valorisation de l'impact qui corresponde à leurs besoins et à ceux de leurs parties prenantes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Commission européenne (2014), *Approches proposées pour la mesure de l'impact social*, Sous-groupe d'experts du GECES, Luxembourg

ESSEC (2011), *Guide du retour social sur investissement (SROI)*, Les Cahiers de l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social, Cergy Pontoise

Mertens, S., Xhaufclair, V. et Marée, M (2015), «Questioning the social return on investment (SROI)», SOCENT Publication 2015-01, Interuniversity Attraction Pole (IAP) on social enterprise

Mertens, S. et Marée, M. (2015), «So, what does a social economy enterprise produce?», in Bouchard, M. J. And Rousselière, D. (eds), *The Weight of the Social Economy. An International Perspective*, CIRIEC, Social Economy and Public Economy n°6, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles

Mertens, S. & Marée, M. (2013), «La 'performance' de l'entreprise sociale»: définition et techniques de mesure», in *Revue Internationale PME*, vol. 25, n°3-4, p. 91-122.



2. OPINIONS

Quel regard la jeune génération porte-t-elle sur le système économique actuel ? C'est à travers un entretien mené avec deux jeunes universitaires que cette rubrique vise à apporter un éclairage à cette question. Clarisse Van Tichelen, économiste au Conseil Central de l'Economie, et Aurélie Soetens, doctorante au Centre d'Economie Sociale, se sont récemment illustrées par la qualité de leurs travaux de fin d'études sur des thématiques en relation avec l'économie sociale.

CINQ IDÉES À RETENIR :

1. Face aux enjeux sociétaux, de plus en plus de citoyens considèrent les valeurs comme une priorité et s'interrogent sur le sens, l'éthique et la responsabilité de leurs actions.
2. Bien qu'il y ait une prise de conscience générale, les messages critiquant le système économique actuel sont perçus comme trop négatifs. Il est temps maintenant de s'orienter vers une communication positive, plus inspirante et mobilisatrice.
3. Il est important de donner plus de visibilité aux initiatives concrètes qui répondent déjà à divers problèmes sociétaux et qui démontrent qu'un changement, même à petite échelle, est envisageable.
4. En répondant de manière innovante aux défis sociétaux, les entreprises sociales permettent de reliaer à nouveau les activités économiques et la société et constituent un vecteur de transition.
5. Dans ce contexte, l'enseignement dispensé dans les business schools semble pourtant déconnecté des réalités socio-économiques. Clarisse et Aurélie invitent ces établissements à une plus grande ouverture d'esprit et une plus grande diversité dans les programmes de cours et dans les méthodologies utilisées.

« OSER SE POSER LA QUESTION DU SENS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES »

Propos recueillis par Sybille Mertens

20



Depuis quelques mois, Clarisse Van Tichelen est engagée comme économiste au Conseil Central de l'Économie pour y suivre des dossiers importants : le secteur alimentaire, l'évaluation de certains dispositifs incitatifs sur le marché du travail, les fonctions critiques (métiers en pénurie) et le développement d'une solution de mobilité alternative à la voiture de société.

Cette jeune diplômée de l'UCL (2015) a remporté le prix HERA 2016 organisé par la Fondation pour les Générations Futures dans la catégorie « économie coopérative ». Son travail, primé par un jury d'experts en développement durable et en économie coopérative, portait sur une analyse des potagers collectifs en mobilisant le cadre théorique et conceptuel développé par Elinor Ostrom sur les biens communs.

De son analyse, la jeune femme retient « que les potagers collectifs sont des projets difficilement rentables, mais dans lesquels les participants reconnaissent toute la plus-value au niveau de la construction du lien social ». Étudier ces initiatives avec les grilles de lecture d'une économiste semble quelque peu atypique. Pourtant Clarisse Van Tichelen pense haut et fort que les économistes aussi doivent s'intéresser aux questions de transition écologique et sociale.

LES GRANDS DÉFIS POSÉS AU MONDE ÉCONOMIQUE

En effet, selon elle, le système économique actuel est confronté à deux défis : la question écologique et la question sociale. Aborder ces questions amène inévitablement à reposer la question du sens, « à oser s'interroger sur le but ultime des activités économiques ». Elle poursuit en se demandant « comment peut-on garder en place un système basé sur un objectif de croissance dans un monde aux ressources finies ? ». Elle se dit également fort choquée et déçue par un système « qui entretient les inégalités entre régions du monde mais aussi à l'intérieur de chaque région ». Autrement dit, un système peut-il être légitime et recevoir notre appui « s'il n'est pas en mesure d'offrir une vie digne à chacun ? ».

Clarisse Van Tichelen ne se contente pas d'être dans la critique. Si le rôle de l'État lui semble indispensable pour prévoir et défendre des mécanismes de redistribution ou de régulation, elle est également convaincue que, « sur un plan individuel, nous pouvons poser des choix différents et exprimer ainsi concrètement notre responsabilité envers l'éco-système et notre solidarité envers les autres ».

Entre le rôle de l'État et le rôle des individus, elle accorde aussi de l'importance aux mouvements sociaux. Son parcours universitaire a été marqué par son implication dans les kots à projets de Louvain-la-Neuve et par son action au niveau de l'AGL (assemblée générale des étudiants). Plus récemment, elle s'est engagée dans le mouvement « Tout autre chose » qui entend être une force de propositions alternatives aux politiques d'austérité.

REPENSER L'ENSEIGNEMENT

Fraîchement diplômée, elle porte un regard constructif mais critique sur ses années d'études. D'une part, en collaboration avec d'autres étudiants, elle a plaidé au cours de ses études en faveur d'une plus grande ouverture dans l'enseignement des sciences économiques. Ce

mouvement se présente désormais sous l'appellation « Rethinking Economics » et promeut une plus grande diversité dans les grilles théoriques mobilisées ainsi que dans les méthodologies utilisées. D'autre part, sur le plan purement pédagogique, la jeune travailleuse s'étonne du fossé existant entre des apprentissages théoriques très pointus, basés sur une formalisation poussée et les phénomènes de la vie réelle. « On a l'impression d'un enseignement déconnecté, trop peu en prise avec les phénomènes dont pourtant il faudrait avoir une compréhension fine, comme par exemple les causes et les conséquences de la crise financière ».

Ailleurs, cela se passe différemment. Elle a apprécié son séjour Erasmus à l'Université de Bogota où elle a découvert la culture du débat participatif. L'Université est publique, la présence des étudiants y est obligatoire et ceux-ci sont appelés à discuter avec leurs enseignants, à apprendre l'art de l'argumentation et à se forger leur propre opinion, dans une démarche scientifique. « Ils n'hésitent d'ailleurs pas à contredire leurs propres enseignants ». Chez nous, on est encore loin de telles pratiques. Certains enseignants cherchent bien à enseigner à l'anglo-saxonne, en exigeant des étudiants un travail de lecture et d'écriture en préparation des séances de cours. « Mais cela n'est pas apprécié à sa juste valeur par les étudiants qu'un système plus passif arrange bien. Cela laisse en effet plus de temps libre pour nos loisirs ou nos engagements ».

LES ENTREPRISES SOCIALES, UNE PARTIE DE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Clarisse Van Tichelen a choisi de postuler au Conseil Central de l'Économie car elle identifie cette instance comme un lieu de débat, permettant une compréhension en profondeur des politiques sociales. Elle se dit intéressée par les entreprises sociales. Selon la jeune économiste, « l'économie sociale, c'est une partie de l'économie de demain. C'est une économie qui répond aux défis dont on vient de parler. Les entreprises sociales ont des pratiques (commerciales, de gestion) qui refont le lien entre les activités économiques et la société. Elles ré-encastrent ces activités dans la société ».

Plus tard, elle pourrait même envisager de créer ou de diriger une entreprise coopérative. « Ce sont des organisations qui démontrent que l'on peut sortir du schéma « entreprendre pour le profit » et se poser la question du sens ou de la raison d'être de l'activité économique ». Cet état d'esprit n'est pas si éloigné de celui qui prévaut dans bon nombre de PME. Et pourtant, on continue à considérer que le modèle classique pour entreprendre, c'est celui qui place le profit comme finalité, sans suffisamment se soucier des impacts sociaux et environnementaux.

Alors, si les entreprises sociales semblent encore constituer un ensemble alternatif un peu marginal, Clarisse Van Tichelen nous partage une des conclusions de son mémoire. « Même si parfois le fossé semble grand entre l'alternative et la pratique dominante, on sait que l'alternative fait déjà bouger les lignes. Elle alimente les réflexions des responsables politiques. Elle contribue à rendre les citoyens plus critiques, plus attentifs, plus exigeants aussi ». Et tout cela, c'est déjà un important vecteur de transition.

VALEURS ET ASPIRATIONS

Enfin, Clarisse Van Tichelen ne sait pas si elle est représentative de sa génération. « C'est difficile de dire ce que pensent les autres de mon âge. Je côtoie surtout des personnes qui partagent mes questions et mes valeurs. Mon réseau social, je l'ai construit en m'impliquant dans des mouvements citoyens, dans des kots à projet, à l'AGL ».

Elle croit cependant que la plupart des jeunes aspirent à plus d'éthique et de sens dans leur travail. Il y a une vraie prise de conscience, surtout sur les questions environnementales. Et puis, Clarisse compte de nombreuses connaissances qui sortent de 5 années d'études universitaires et qui se retrouvent au chômage. « Il faut reconnaître que cela pose question. Cette désillusion nous aide peut-être à énoncer nos aspirations. Un travail, oui bien sûr. Mais si possible en accord avec nos valeurs ».

« VERS LE MONDE DE DEMAIN: COMMUNIQUER POSITIVEMENT ET RESPONSABILISER »

Propos recueillis par Maxime Bouchat

22



Diplômée de HEC Liège en sciences de gestion, spécialisée en Management des Entreprises Sociales, doctorante au Centre d'Economie Sociale de Liège et récente lauréate du prix Édition de l'Economie Sociale pour son mémoire intitulé « Structures et mécanismes pour une participation durable dans l'entreprise: le cas de Cecosesola »: à 24 ans, Aurélie Soetens a toujours veillé à ce que son parcours corresponde à ses valeurs.

Actuellement, son projet de doctorat porte sur la façon dont les réseaux coopératifs contribuent au maintien de la participation des travailleurs sur le long terme.

Lorsqu'on lui demande son avis sur le système économique qui nous entoure, Aurélie est déterminée. Selon elle, plusieurs éléments montrent clairement que ce système a atteint ses limites. Par limites, elle pointe du doigt non seulement les nombreuses crises (financières, économiques, sociales, sanitaires et humanitaires) que le monde globalisé traverse désormais à répétition, mais aussi les problèmes environnementaux et ceux liés à l'épuisement des ressources naturelles. « Le genre humain a surexploité les ressources humaines et environnementales sans être (assez) responsable et sans réfléchir aux conséquences de cette

surexploitation ». Pour elle, ces crises à répétition sont le reflet des dérives d'un système qui est à bout. « Aujourd'hui, de plus en plus de gens, académiciens comme acteurs de terrain, remettent en question le modèle économique de la croissance, pourtant à la base de nombreuses théories économiques, comme reflet du bien-être de la population ». En tant qu'indicateur de la santé économique d'un pays, le PIB est d'ailleurs de plus en plus remis en question car il ne prend que très indirectement en considération les aspects sociaux et environnementaux. Or, il est pourtant évident que ces dimensions ne peuvent plus être ignorées.

VERS UNE COMMUNICATION POSITIVE

Aurélie remarque également que l'instabilité du climat économique actuel amène les gens à s'interroger sur le sens de leurs actions et à porter davantage d'attention à leurs valeurs. Face à l'excès de messages négatifs que nous consommons quotidiennement, volontairement ou non, elle discerne deux réactions. D'abord, il y a les gens qui se rendent compte que quelque chose « ne va pas », mais qui ne savent pas quoi faire. « Ils ont conscience qu'il faudrait un changement, mais n'ont tout simplement pas les outils pour le faire. Ils se sentent impuissants, trop englués dans le système actuel, comme pris au piège. D'autres n'arrivent tout simplement pas à imaginer des façons alternatives d'agir ». Ensuite, il y a ceux qui parviennent à changer leurs habitudes et à mettre en place des alternatives viables.

Dès lors, selon elle, l'un des défis majeurs auxquels nous faisons face aujourd'hui est de changer notre manière de communiquer. Il est urgent de s'orienter vers une communication positive, plus inspirante et mobilisatrice. « Aujourd'hui, les gens ont besoin de voir que des initiatives alternatives existent pour répondre à ces problèmes sociétaux. Il faut montrer aux porteurs de changement qu'ils ne sont pas seuls, et qu'ils peuvent être soutenus, aidés ». Dans cette lignée, le succès du film-documentaire « Demain » de Cyril Dion et de Mélanie Laurent répond à un vrai besoin. Les retombées du film soulignent l'efficacité, et donc l'urgence, d'une communication positive. Plutôt que de dénoncer, il faut

maintenant mettre en lumière cette multitude d'initiatives concrètes, trop souvent à l'ombre des projecteurs, qui contribuent déjà à répondre aux divers problèmes sociétaux, telle une véritable bouffée d'oxygène.

Pour Aurélie, une chose est certaine : peu importe la casquette qu'il endosse (consommateur, travailleur, épargnant, investisseur, ...), le citoyen doit réapprendre à être responsable. Optimiste, elle considère ces défis sociétaux comme de réelles opportunités pour faire évoluer le système.

LA RESPONSABILITÉ DES BUSINESS SCHOOLS

En ce qui concerne l'enseignement, Aurélie estime que les business schools, parce qu'elles forment les futurs cadres et dirigeants de demain, ont la responsabilité d'interpeller les étudiants sur les préoccupations sociétales et sur leur responsabilité en tant qu'acteurs de la vie économique. Sans vouloir rendre les business schools alternatives, elle regrette néanmoins qu'en règle générale les programmes de cours n'intègrent pas (ou très peu) de cours d'éthique des affaires ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). De son bachelier à HEC Liège, Aurélie garde le souvenir d'un certain formatage, d'une obligation morale d'être en phase avec le courant dominant qui favorise le modèle « classique ». Par classique, elle fait référence au modèle capitaliste basé sur la croissance précédemment évoqué. Elle explique : « par exemple, lorsque les étudiants travaillent sur des projets de type création d'un business plan, ils savent que l'appréciation du projet par les professeurs dépendra majoritairement de son potentiel de croissance économique. C'est une vision très limitatrice. Je m'explique : un projet pourrait parfaitement être viable économiquement mais viser en premier lieu à atteindre des objectifs tels que la promotion d'une activité culturelle ou la résolution d'un besoin environnemental ou social. Dans les business schools, les projets plus sociétaux souffrent encore d'un problème d'image et de légitimité ». Aujourd'hui, Aurélie est contente de voir que les choses évoluent. HEC Liège intègre progressivement des cours d'entrepreneuriat social, de développement durable et d'éthique des affaires dans ses programmes et ce, dès les premières années. Elle constate également que ce type de matières suscite de plus en plus d'intérêt auprès des étudiants, ce qu'elle voit comme un signe prometteur de changement, aussi lent soit-il.

LES ENTREPRISES SOCIALES COMME SOURCE D'INSPIRATION

En apportant des solutions concrètes et innovantes à des problèmes sociétaux, et en agissant de manière responsable, Aurélie pense que les entreprises sociales sont une source d'inspiration et qu'elles jouent donc un rôle d'exemple pour les entreprises conventionnelles. « De plus en plus, les entreprises classiques vont devoir intégrer de réelles pratiques de production responsable car le consommateur, donc le marché, exigera cela. Attention, je ne parle pas ici de greenwashing. De nos jours, je pense que le consommateur est bien mieux informé et qu'il se méfie de ce type de pratiques marketing, en dénonçant et en boycottant les entreprises exposées ». Autre exemple, Aurélie mentionne le besoin grandissant de nombreux travailleurs à vouloir gagner en autonomie et à disposer de plus de pouvoir de décision au sein de leur entreprise. « Les entreprises sociales expérimentent, appliquent et développent depuis longtemps les modèles de gouvernance et de participation des travailleurs. L'autonomie de gestion et la gouvernance démocratique sont d'ailleurs des grands principes de l'économie sociale ». Elle déplore que lorsque les entreprises traditionnelles mettent en place des pratiques d'autonomisation, ou de responsabilisation de leurs travailleurs, ce soit souvent dans le seul but d'augmenter leur productivité individuelle, et donc de facto celle de l'entreprise dans son ensemble. A contrario, la gestion participative pratiquée en entreprises sociales vise réellement l'amélioration du bien-être du travailleur et son épanouissement par l'opportunité qui lui est donnée de contribuer très concrètement au développement de son entreprise. Elle pourrait être progressivement transposée dans les entreprises traditionnelles. En terre liégeoise, Aurélie fait notamment référence à l'entreprise Les Grignoux et au Groupe Terre, qui appliquent ces principes depuis de nombreuses années.

Enfin, Aurélie ne voit pas dans les entreprises sociales l'ambition, ni le potentiel, de remplacer complètement le système économique en place. Même si elle espère que ce secteur continuera à croître, elle estime que les entreprises sociales ont davantage une fonction complémentaire à l'État et aux entreprises plus classiques. De son point de vue, les entreprises sociales existent en tant que troisième pilier de notre société. C'est pourquoi il est urgent de leur façonner la visibilité et la légitimité qu'elles méritent en tant que solides acteurs économiques, sociaux et sociétaux.

3. STATISTIQUES

Cette section rassemble des données chiffrées sur les entreprises sociales et propose un focus sur un thème particulier.

Le baromètre quantitatif des entreprises sociales : chiffres-clés

Quatre résultats à retenir :

1. Le nombre d'entreprises sociales en Belgique s'établit fin 2014 à 18 074. Il a légèrement augmenté sur la période 2008-2014 (+2,2%), alors que dans le même temps le nombre d'entreprises privées (hors entreprises sociales) diminuait (-2,3%).
2. L'emploi salarié dans les entreprises sociales a augmenté de 11,5% sur la période 2008-2014 pour atteindre 371 478 emplois équivalents temps plein (ETP), soit 11,9% de l'emploi salarié total en Belgique. Près d'un emploi sur huit est donc actif dans une entreprise sociale.
3. Le secteur associatif absorbe la très grande majorité de ces emplois, soit 90,1% en 2014, les autres étant occupés dans les sociétés coopératives et/ou à finalité sociale (3,8%), les mutuelles (3,6%) et les fondations (2,4%).
4. Malgré la grande diversité des secteurs d'activités dans lesquels les entreprises sociales sont présentes, les domaines de la santé et du social apparaissent clairement dominants en termes d'emplois salariés : ils occupent en effet à eux seuls plus des deux tiers (68,3%) des emplois des entreprises sociales en 2014.

FOCUS : L'investissement direct dans les entreprises sociales et le label Financité & FairFin

Ce focus traite de l'investissement direct qu'il présente d'abord dans le contexte plus général de l'investissement socialement responsable (ISR). Il aborde ensuite l'intérêt croissant porté à ces types d'investissement et évoque les freins que rencontrent les organisations souhaitant solliciter un financement en direct. Il présente enfin le label Financité & FairFin de finance solidaire et son bilan après deux années d'existence. Sont ainsi rapidement présentées, à fin 2015, les structures ayant un produit labellisé.

LE BAROMÈTRE QUANTITATIF DES ENTREPRISES SOCIALES: CHIFFRES-CLÉS

Dorine Mucowintore, ConcertES

25

Depuis plusieurs années, la plate-forme ConcertES (www.concertes.be) gère une base de données reprenant les principales informations de nature économique sur l'ensemble des entreprises sociales (ES). Ces informations proviennent de sources administratives (Banque Carrefour des Entreprises, ONSS, ORPSS, Centrale des bilans de la Banque Nationale, TVA, comptes nationaux, compte satellite des institutions sans but lucratif) et d'enquêtes ad hoc.

Les chiffres du présent baromètre sont extraits de cette base de données. Le périmètre retenu pour délimiter le champ des entreprises sociales comprend toutes les entités suivantes employant du personnel salarié: les *sociétés à finalité sociale* (SFS), les *coopératives agréées CNC*¹², les *associations* (ASBL, AISBL¹³ et associations de fait), les *fondations d'utilité publique*, les *fondations privées* et les *mutuelles*. Les hôpitaux privés et les établissements de l'enseignement libre sont inclus dans ce périmètre. Toutefois, afin de ne pas donner un poids trop important aux établissements d'enseignement, seuls les emplois financés sur fonds propres (et donc pas les emplois financés sur fonds publics) sont repris dans les statistiques de ces établissements.

Notons que certaines approches de l'entreprise sociale se réfèrent à un périmètre plus restreint que celui retenu ici. Il convient donc de comparer avec prudence les présentes données, en principe exhaustives, avec celles provenant d'autres sources¹⁴.

Remarque: Les chiffres-clés des entreprises sociales sont volontairement assortis de très brefs commentaires. On trouvera dans les précédentes éditions du Baromètre des Entreprises Sociales des explications complémentaires de certains graphiques.

¹² CNC: Conseil National de la Coopération

¹³ AISBL: association internationale sans but lucratif

¹⁴ L'amélioration constante de la base de données ConcertES, notamment en termes d'identification des opérateurs relevant de l'économie sociale, se traduit d'année en année par des chiffres (nombre d'entreprises, nombre d'emplois) légèrement supérieurs à ceux de l'édition précédente du Baromètre. Par ailleurs, les données relatives aux associations de fait ont été pour la première fois intégrées dans les chiffres de la présente édition.

Q1 - QUE REPRÉSENTENT LES ENTREPRISES SOCIALES, EN TERME DE NOMBRE D'ENTREPRISES, EN BELGIQUE ?

Tableau 1. Evolution du nombre d'entreprises sociales et du nombre d'entreprises du secteur privé (hors ES) en Belgique – 2008 à 2014 (données ConcertES)

26

	Nombre d'entreprises en Belgique							Taux de croissance 2008 - 2014
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Entreprises sociales	17.682	17.790	18.023	18.073	18.120	18.120	18.074	2,2%
Bruxelles	4.317	4.317	4.401	4.477	4.515	4.546	4.582	6,1%
Flandre	7.131	7.164	7.188	7.176	7.186	7.136	6.998	-1,9%
Wallonie	6.234	6.309	6.434	6.420	6.419	6.438	6.494	4,2%
Entreprises privées - hors ES	203.485	202.616	204.284	204.820	201.806	199.653	198.734	-2,3%

➔ Si en Flandre le nombre d'entreprises sociales a légèrement diminué par rapport à 2008, il a par contre augmenté à Bruxelles et en Wallonie au cours des dernières années, alors que dans le même temps le nombre d'entreprises privées (hors entreprises sociales) diminuait (-2,3%). Le nombre total d'entreprises sociales s'établit ainsi fin 2014 à 18 074.

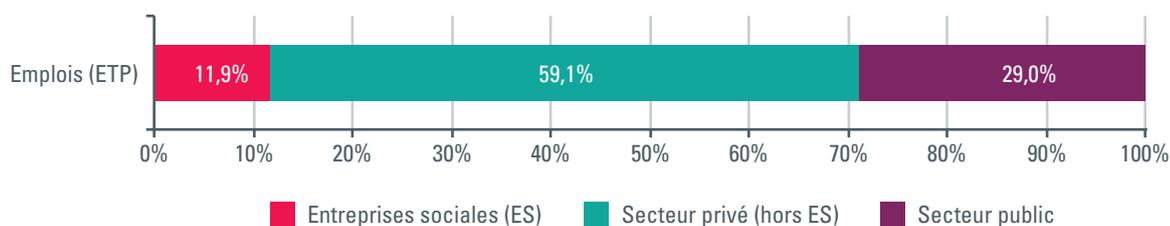
Q2 - QUE REPRÉSENTENT LES ENTREPRISES SOCIALES, EN TERME D'EMPLOIS, EN BELGIQUE ?

Tableau 2. Evolution de l'emploi salarié (en ETP) dans les entreprises sociales, le secteur privé (hors ES) et le secteur public en Belgique – 2008 à 2014 (données ConcertES)

	Nombre d'équivalents temps plein (ETP)							Taux de croissance 2008 - 2014
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Entreprises sociales	333.123	343.740	353.330	361.745	367.932	370.472	371.478	11,5%
Bruxelles	61.155	71.051	72.658	74.258	75.386	75.859	76.448	25,0%
Flandre	184.161	183.566	189.566	195.150	199.103	200.657	200.895	9,1%
Wallonie	87.807	89.123	91.106	92.336	93.442	93.957	94.135	7,2%
Entreprises privées - hors ES	1.846.701	1.780.018	1.811.460	1.874.885	1.846.644	1.842.533	1.837.965	-0,5%
Secteur Public	938.434	945.808	947.628	911.760	910.061	909.358	900.439	-4,0%
Total	3.118.257	3.069.566	3.112.418	3.148.389	3.124.636	3.122.364	3.109.882	-0,3%

► L'emploi salarié dans les entreprises sociales a augmenté de 11,5% sur la période 2008-2014 pour atteindre 371 478 emplois équivalents temps plein (ETP), soit 11,9% de l'emploi salarié total en Belgique (figure1). L'évolution de l'emploi dans le secteur privé (hors ES) est quant à elle quasi nulle.

Figure 1. Répartition de l'emploi (en ETP) entre les entreprises sociales (ES), le secteur privé (hors ES) et le secteur public en Belgique - 2014 (données ConcertES)



Q3 - LE POIDS DES ENTREPRISES SOCIALES EN TERME D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR PRIVÉ EST-IL UNIFORMÉMENT RÉPARTI EN BELGIQUE ?

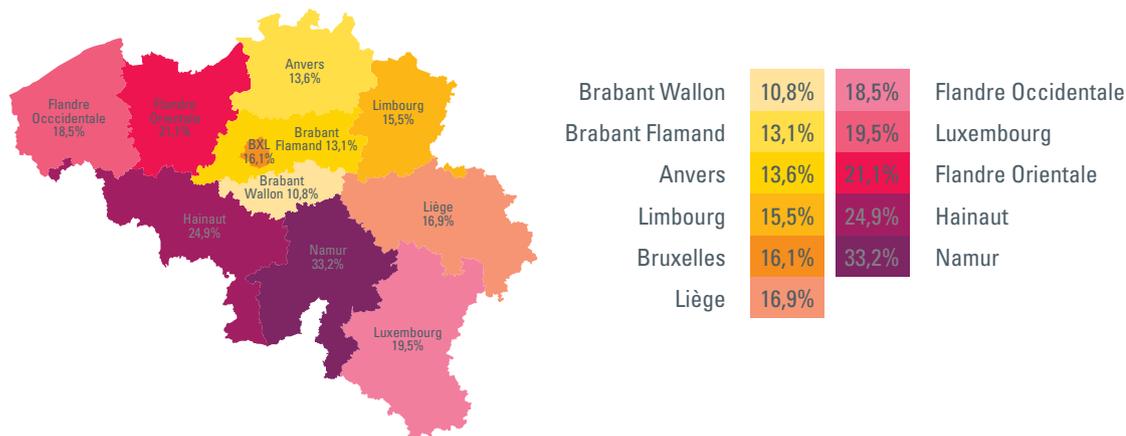
28

Figure 2. Poids des entreprises sociales en termes d'emplois salariés (ETP) dans le secteur privé, par Région (sur base du siège social) - 2014 (données ConcertES)



➔ Les entreprises sociales représentent, en 2014, 17,1% de l'emploi salarié dans le secteur privé. Ce pourcentage est significativement plus élevé en Wallonie (21,0%) en comparaison des deux autres régions (16,1%).

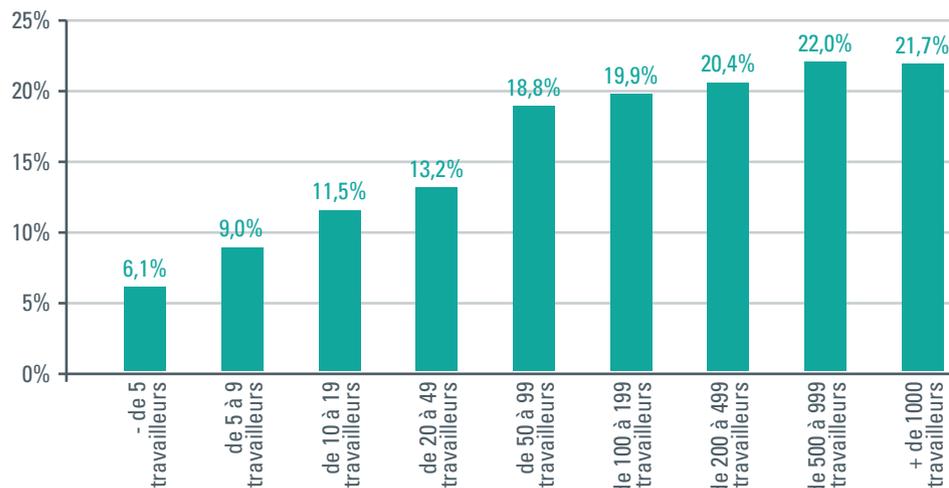
Figure 3. Poids des entreprises sociales en termes d'emplois salariés (ETP) dans le secteur privé, par province (sur base du siège social) – 2014 (données ConcertES)



➔ L'analyse au niveau provincial fait également ressortir d'importantes disparités, notamment en Région wallonne où la part des entreprises sociales dans le secteur privé varie entre 10,8% (brabant Wallon) et 33,2% (Namur).

Q4 - LE POIDS DES ENTREPRISES SOCIALES DANS LE SECTEUR PRIVÉ AFFICHE-T-IL UNE SIMILARITÉ DANS LES DIFFÉRENTES CLASSES DE TAILLE D'ENTREPRISE ?

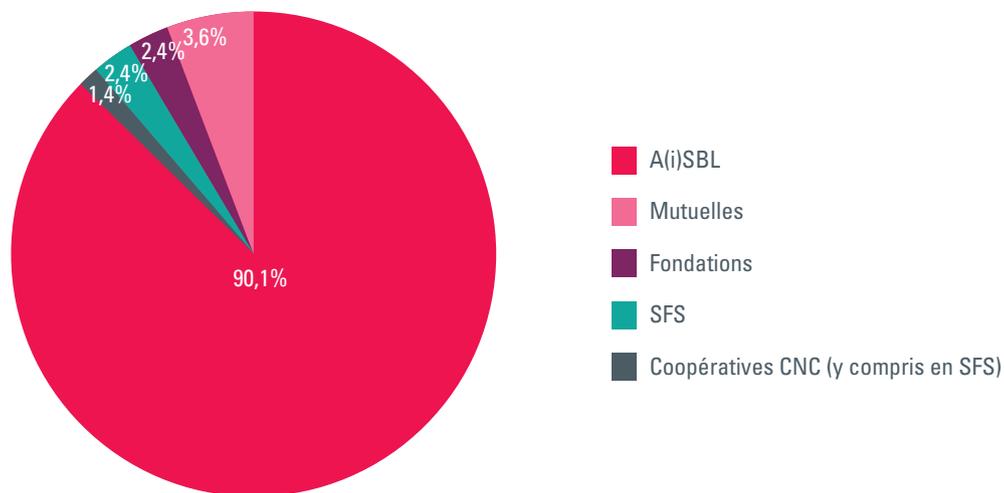
Figure 4. Poids des entreprises sociales en termes d'emplois salariés (ETP) dans le secteur privé, par catégorie de taille d'entreprise (exprimée en nombre de travailleurs) en Belgique - 2014 (données ConcertES)



➔ L'importance des entreprises sociales dans le secteur privé peut également se mesurer par classe de taille d'entreprise. Il apparaît ainsi que plus la taille d'entreprise est grande, plus la part des emplois dans les entreprises sociales tend à être importante, de sorte que dans les entreprises de 100 travailleurs et plus, les entreprises sociales représentent au moins 20 % des emplois.

Q5 - QUELLES FORMES JURIDIQUES PRENNENT LES ENTREPRISES SOCIALES ?

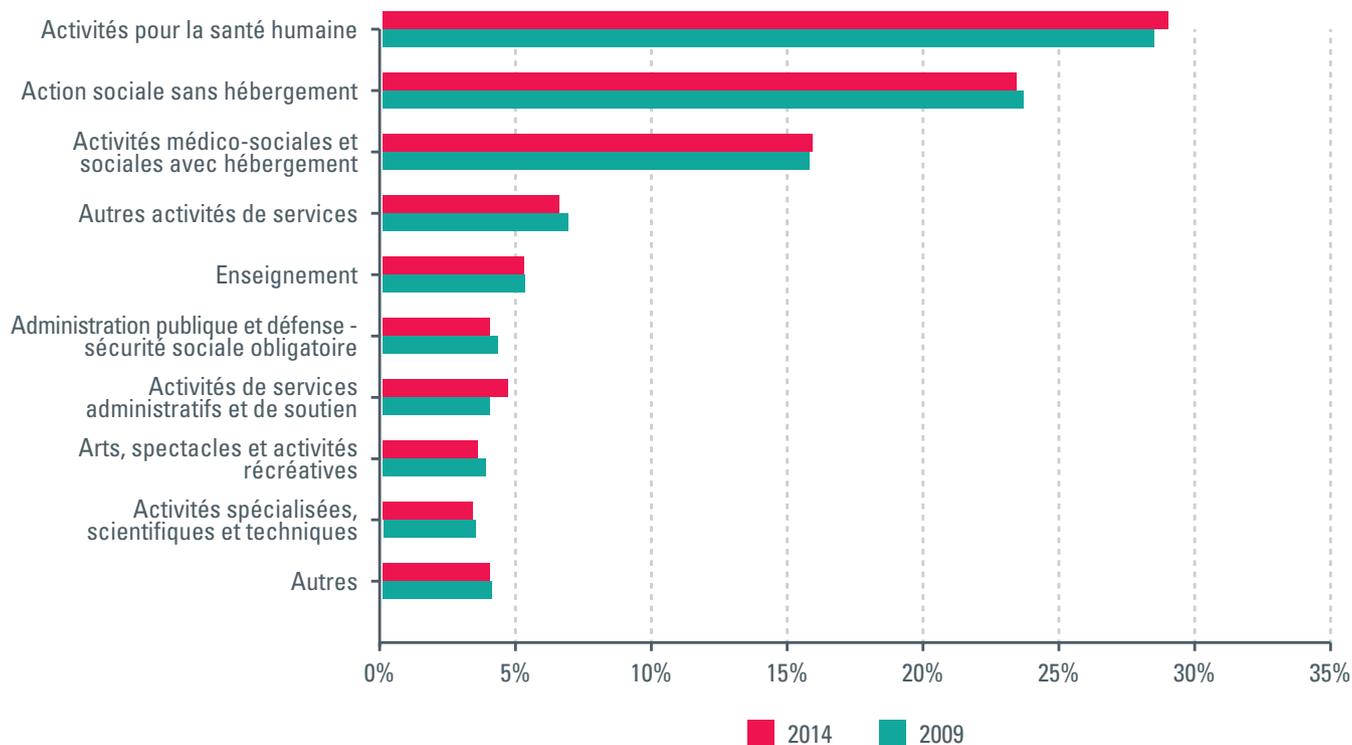
Figure 5. Répartition de l'emploi salarié (ETP) dans les entreprises sociales entre les différentes formes juridiques en Belgique - 2014 (données ConcertES)



➔ Ce graphique distingue 5 types d'entreprises sociales en Belgique : les associations (ASBL, AISBL et associations de fait), les fondations (d'utilité publique et privées), les mutuelles, les sociétés coopératives agréées CNC en ce compris celles qui sont également à finalité sociale, et les autres sociétés à finalité sociale (SCRL, SA, SPRL, ...). En termes d'emplois salariés, 90,1 % du volume de travail est fourni par le secteur associatif. Notons que, bien qu'encore relativement faible (2,4%), l'emploi dans les sociétés à finalité sociale a particulièrement augmenté par rapport à 2009 (+28%).

Q6 - DANS QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉS LES ENTREPRISES SOCIALES OPÈRENT-ELLES ?

Figure 6. Répartition sectorielle de l'emploi salarié (ETP) des entreprises sociales en Belgique – 2009 et 2014 (données ConcertES)



➔ Malgré la grande diversité des secteurs d'activités dans lesquels les entreprises sociales sont présentes, les domaines de la santé et du social apparaissent clairement dominants en termes d'emplois salariés. En effet, les « activités pour la santé humaine » (29,1% des emplois), l'« action sociale sans hébergement » (23,3%) et les « activités médico-sociales et sociales avec hébergement » (15,9%) concentrent ensemble plus des deux tiers des emplois des entreprises sociales en 2014. Notons que la répartition des emplois est très similaire à celle de 2009 et donc relativement stable au cours du temps.

FOCUS:

L'INVESTISSEMENT DIRECT DANS LES ENTREPRISES SOCIALES ET LE LABEL FINANCITÉ & FAIRFIN

32

Annika Cayrol, Réseau Financité

Cet article traite de l'investissement direct et de celui que l'on nomme socialement responsable. Il aborde, d'une part, l'intérêt croissant porté à ces types d'investissement et, d'autre part, les freins que rencontrent les organisations souhaitant solliciter un financement en direct. La seconde partie de ce texte présente le label Financité & FairFin de finance solidaire et son bilan après deux années d'existence. Sont ainsi présentés, à fin 2015, le nombre de structures ayant un produit labellisé, leur ancienneté, leur encours et le nombre de souscripteurs, leurs activités économiques et leurs rayons d'action géographique. Enfin, les impacts sociétaux des structures ayant un produit labellisé à fin 2014 sont abordés.

INVESTISSEMENT DIRECT ET INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

L'investissement direct dans les entreprises sociales peut se définir comme toute forme de financement accordée à une entreprise sociale sans l'intervention d'un intermédiaire financier. Ce type de financement est parfois facilité dans sa mise en œuvre ; c'est par exemple le cas pour les parts sociales de coopératives agréées pour le Conseil national de la Coopération et les obligations d'associations sans but lucratif (ASBL). En effet, ces organisations sont exemptées, sous certaines conditions, de publier un prospectus.

Suite notamment à la crise financière, de plus en plus de citoyens souhaitent investir localement leur épargne, dans des projets qui leur sont proches et qui remettent les dimensions économiques, sociales et environnementales au centre de leur activité. Cependant, seule une partie limitée du grand public connaît les différentes possibilités d'investissement direct dans les projets citoyens ou associatifs ou même, plus généralement, les diverses formules d'investissement socialement responsable (ISR).

Qu'est-ce que l'investissement socialement responsable (ISR) ?

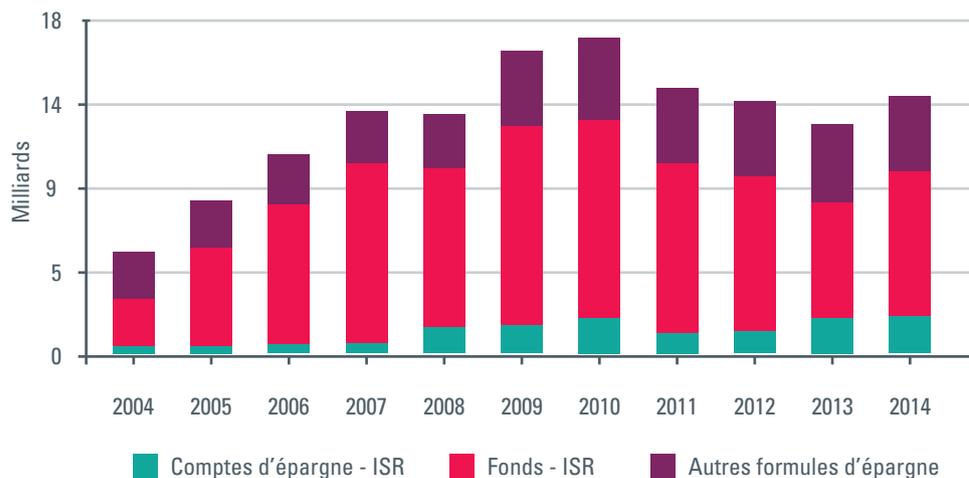
Au sens large, l'investissement socialement responsable (ISR) est défini comme toute forme d'investissement qui, outre la dimension financière, vise à répondre à des préoccupations sociales, éthiques et environnementales.

Depuis 2004 (basée sur les chiffres 2003), un rapport annuel d'évaluation tant quantitative que qualitative de l'ISR est réalisé en Belgique¹⁵. Ce rapport analyse les produits d'investissement socialement responsable offerts, à savoir les fonds de placement, les comptes d'épargne et les « autres formules d'épargne » telles que les groupes d'épargne de proximité, les coopératives de crédit ou les initiatives publiques comme le Fonds de l'économie sociale et durable. Depuis 2012 (chiffres de 2011), ce rapport se penche également sur l'investissement direct dans les coopératives agréées, les coopératives à finalité sociale et les sociétés à finalité sociale.

Au 31 décembre 2014, le total des encours placés en ISR s'élevait à près de 13,92 milliards d'euros, ce qui représente une croissance de 13 % par rapport à 2013. Cette croissance s'explique par une augmentation de l'encours des fonds (+1,49 milliard d'euros / +23 %) ainsi que par une légère hausse de l'encours des comptes d'épargne (+105 millions d'euros / +6 %) par rapport à 2013. Cette croissance se note aussi dans la part totale de marché ISR qui est de 2,6 % fin 2014 versus 2,4 % au 31 décembre 2013 (hors autres formules d'épargne).

¹⁵ Rapport sur l'investissement socialement responsable 2015, Réseau Financité, 2015. Disponible sur Internet : <https://www.financite.be/fr/reference/linvestisment-socialement-responsable-2015-rapport-complet>

Graphique 1. Evolution globale de l'encours ISR



Source : Réseau Financité

L'investissement direct est représenté en grande majorité par le capital des sociétés coopératives agréées pour le Conseil national de la Coopération et/ou à finalité sociale. Ainsi, pour un total de près de 700 coopératives, il est de *3,94 milliards d'euros* selon les derniers chiffres disponibles (31 décembre 2013). Notons toutefois que dans ce montant, le capital des coopératives Arcofin, Arcopar et Arcoplus du groupe Arco, en liquidation depuis 2011, est de 2,31 milliards d'euros. L'investissement direct sous forme d'émission obligataire par les ASBL est actuellement beaucoup moins pratiqué et donc bien plus modeste. A notre connaissance, il n'existe pas de chiffres officiels sur le thème, mais on recense au moins un encours¹⁶ d'un million d'euros à fin 2015.

L'INTÉRÊT POUR DES PRODUITS FINANCIERS SOCIALEMENT RESPONSABLES...

Selon une enquête interne de la banque KBC, 66 % des personnes interviewées se disaient prêtes à investir dans des produits d'investissement socialement responsable. Néanmoins, selon d'autres enquêtes, cet intérêt est freiné par différents facteurs: le manque d'argent disponible, l'incompréhension de la stratégie de placement du fonds, l'absence de proposition de son banquier, ou le manque de confiance dans la qualification « éthique et durable » du fonds.

Par ailleurs, on note également dans les récentes années un engouement des particuliers pour des organismes qui proposent aux citoyens d'investir leur argent dans des projets à fort caractère social ou environnemental tels que Crédal (18% d'augmentation du capital entre 2013 et 2014) ou la Banque Triodos (12% d'augmentation du capital sur la même période). Ceci traduit la persistance de la demande auprès de ces institutions qui, au fil des ans, ont acquis une notoriété certaine auprès du public.

¹⁶ Cette estimation se base sur les encours des émissions obligataires du Réseau Financité et celle de l'ASBL Les Grignoux.

...ET L'INVESTISSEMENT DIRECT DANS LES ENTREPRISES SOCIALES

D'autres exemples montrent aussi l'intérêt que suscite l'investissement direct dans les entreprises sociales. C'est notamment le cas du succès de la coopérative NewB. En trois mois de campagne (mars à mai 2013), 43 896 coopérateurs ont souscrit à une part de 20 € pour la création d'une nouvelle banque coopérative, éthique et solidaire. Ceci atteste également de l'impact que peut avoir un appel public à l'épargne bien diffusé et le potentiel de réactivité des particuliers concernant l'investissement dans des produits à valeur sociétale. Le capital récolté durant cette période a été de 877 920 euros.

En ce qui concerne l'émission d'obligations par des ASBL, citons celle lancée auprès du public en juin 2015 par Les Grignoux, une entreprise culturelle d'économie sociale qui gère plusieurs salles de cinéma en région liégeoise et qui s'est vue récemment confier la gestion des salles du Caméo à Namur. D'une durée de quatre mois, l'opération a permis à l'association de récolter 650 000 euros auprès de particuliers mais aussi d'organisations.

Si dans le cas des Grignoux, le crédit bancaire était un choix possible, l'asbl s'est tournée vers l'émission obligataire pour deux raisons : soutenir la finance solidaire et conforter l'engagement et la loyauté de ses spectateurs, qui pourront alors voir des films dans « leur » cinéma. L'émission obligataire permet en général un accès au financement à de meilleures conditions financières que celles proposées par les banques. De plus, cela reste un formidable outil de loyauté commerciale et/ou de partenariat.

On observe également la naissance de plusieurs sites de *crowdfunding*¹⁷, qui attirent bien des investisseurs particuliers et permettent à des projets de voir le jour.

FREINS À L'UTILISATION D'OUTILS D'INVESTISSEMENT DIRECT DANS LES ENTREPRISES SOCIALES

Si les produits d'investissement précités ont rencontré un grand succès auprès du public et ont été bien médiatisés, ils n'en demeurent pas moins des exemples plutôt isolés. En effet, une enquête qualitative menée par le Réseau Financité¹⁸ a permis de cerner les manques et les besoins des émetteurs de produits d'investissement direct. Ainsi, en ce qui concerne les parts de coopérateurs, les répondants des coopératives participantes mentionnent les freins suivants :

- le souhait de concentrer le pouvoir décisionnaire en peu de coopérateurs ;
- le coût de réalisation d'un prospectus, si la coopérative n'est pas agréée pour le Conseil national de la Coopération, ou d'une note sur l'appel public à l'épargne complète à l'égard des candidats-investisseurs si elle l'est ;
- la crainte d'une surcharge de travail que peut apporter de nombreux nouveaux coopérateurs, notamment par rapport à la recherche de ces coopérateurs et leur gestion ;
- la perception du manque d'attrait du secteur coopératif.

Pour les émissions obligataires, les ASBL ont soulevé les freins suivants :

- le manque de connaissances financières ;
- les moyens nécessaires pour attirer des investisseurs ;
- la manière de garantir financièrement leur investissement.

¹⁷ Mode de financement participatif qui fait souvent usage des réseaux sociaux et met en avant le lien social et de proximité pour collecter de l'argent.

¹⁸ Marchand, A., Cayrol A., Résultats de l'enquête sur l'investissement direct dans les coopératives et ASBL, Réseau Financité, 2015. Disponible sur Internet : <https://www.financite.be/fr/article/investissement-solidaire>

A ceux-ci, pourrait s'ajouter également la surcharge de travail, comme pour les coopératives.

Pour une grande majorité des freins cités, il semblerait que les coopératives et les ASBL aient besoin, d'une part, de soutien et d'expertise sur le fonctionnement des outils et, d'autre part, d'instruments de prospection et de communication. Les premiers sont des services qui sont disponibles dans les agences-conseil en économie sociale ou les organisations spécialisées dans la finance solidaire. Les seconds sont des stratégies à mettre en place vis-à-vis des médias traditionnels et des réseaux sociaux, parfois plus efficaces mêmes pour les petits budgets.

LE LABEL FINANCIÉ & FAIRFIN DE FINANCE SOLIDAIRE

Pour répondre aux interrogations des candidats-investisseurs sur la qualité sociétale que peut avoir un produit financier, la version belge du label de finance solidaire a été créée à l'initiative du Réseau Financité en octobre 2014, prenant exemple sur le label Finansol en France.

Le label de finance solidaire a d'abord pour vocation de fournir une visibilité aux souscripteurs sur les produits d'épargne solidaire qui financent des activités de l'économie sociale de manière transparente. Ensuite, il assure aux citoyens que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociétale telles que, par exemple, l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Grâce à un partenariat entre le Réseau Financité et FairFin¹⁹, l'offre du service du label de finance solidaire se fait dans les deux langues principales du pays. Cinq critères sont examinés par les équipes de Financité et FairFin : la nature du produit, la solidarité des activités menées, la démarche socialement responsable, la transparence des informations fournies et les frais adossés au produit. Ensuite, les candidatures sont étudiées par le comité du label ; celui-ci est composé d'experts néerlandophones et francophones en finance solidaire et en économie sociale, qui rendent un avis sur les candidatures instruites. Enfin, ce sont les conseils d'administration de Financité et de FairFin qui statuent de manière finale sur les candidatures étudiées.

Au 31 décembre 2015, le nombre total de produits labellisés est de 23 : 22 parts de coopérateur et une émission obligataire. Ci-dessous sont reprises par domaines d'activités, les entités dont les produits ont été labellisés¹⁸²⁰.

Sept coopératives sont engagées dans l'alimentation biologique. Cinq coopératives sont engagées dans des activités relatives aux énergies renouvelables. Quatre coopératives opèrent dans la sphère des services financiers solidaires. Trois coopératives se préoccupent de l'accès à l'immobilier pour des publics plus fragiles. Enfin, les quatre autres organisations mènent des activités diverses.

Les structures ayant des produits labellisés présentent également un profil varié en termes d'ancienneté. Treize d'entre elles sont plutôt jeunes : elles ont moins de 5 ans d'existence. Six sont des structures ayant entre 5 et 13 ans d'expérience. Enfin, trois sont des institutions présentes dans le paysage belge depuis longtemps : elles ont entre 22 ans et 41 ans d'existence.

¹⁹ FairFin, basé à Bruxelles et travaillant en néerlandais, est un mouvement qui donne aux citoyens et aux organisations des outils pour contribuer à la réforme du système financier afin de créer une société durable et socialement juste : www.fairfin.be.

²⁰ Pour une description plus complète, voir : https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/ac_fm_bilan_du_label_de_finance_solidaire_2015.pdf

Liste des 23 structures aux produits labellisés et ancienneté (31 décembre 2015)

Domaines d'activités	Nom de l'organisation émettrice du produit labellisé	Année d'existence	Date labellisation
Alimentation biologique	Climax	2	2015
	De Landgenoten	2	2015
	Fan(e)s de carotte	2	2015
	Graines de vie	2	2015
	Vert d'Iris International	3	2014
	Terre-en-vue	4	2014
	Agricovert	5	2014
Energies renouvelables	Eole-Lien	3	2014
	Vents du Sud	4	2014
	Lucéole	6	2014
	Courant d'Air	7	2014
	Emissions zéro	9	2014
Finance solidaire	NewB	5	2014
	Alterfin	22	2014
	Crédal	32	2015
	Oikocredit	32	2015
Immobilier social	Dynamo Coop	1	2015
	Prométhique	2	2015
	Les Tournières	13	2014
Information et communication	Médor	2	2014
Recyclage	Cyréo	1	2015
Manufacture	Velofabrik	2	2015
Culture	Les Grignoux	41	2015

Source : Réseau Financité

ENCOURS ET SOUSCRIPTEURS DES STRUCTURES AYANT DES PRODUITS LABELLISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons mesuré la progression du nombre de produits labellisés, du nombre de souscripteurs et de l'encours sur les deux années d'existence du label, soit 2014 et 2015. Ainsi, au 31 décembre 2015, l'encours global des 23 produits labellisés Financité & FairFin représente plus de 102 millions d'euros et plus de 67 000 coopérateurs et/ou obligataires. Parmi ces derniers, 73% sont des coopérateurs chez NewB. Toutefois, le comptage des souscripteurs reste imprécis car nous ne sommes pas encore en mesure d'éviter les doubles comptages : un coopérateur chez Alterfin peut par exemple aussi l'être chez Médor.

Tableau 2. Derniers chiffres et évolution des structures ayant des produits labellisés

	2014	2015	Progression (%)
Nombre global de produits labellisés au 31/12	12	23	92%
Nombre global de souscripteurs de parts de coopérative et d'obligations labellisées au 31/12	57.368	67.219	17%
Encours global des produits labellisés au 31/12	€ 53.854.863	€ 102.283.271	90%

Source : enquête auprès des structures ayant des produits labellisés Financité & FairFin, janvier 2016 (chiffres provisoires)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET RAYON D'ACTION GÉOGRAPHIQUE DES STRUCTURES AYANT DES PRODUITS LABELLISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

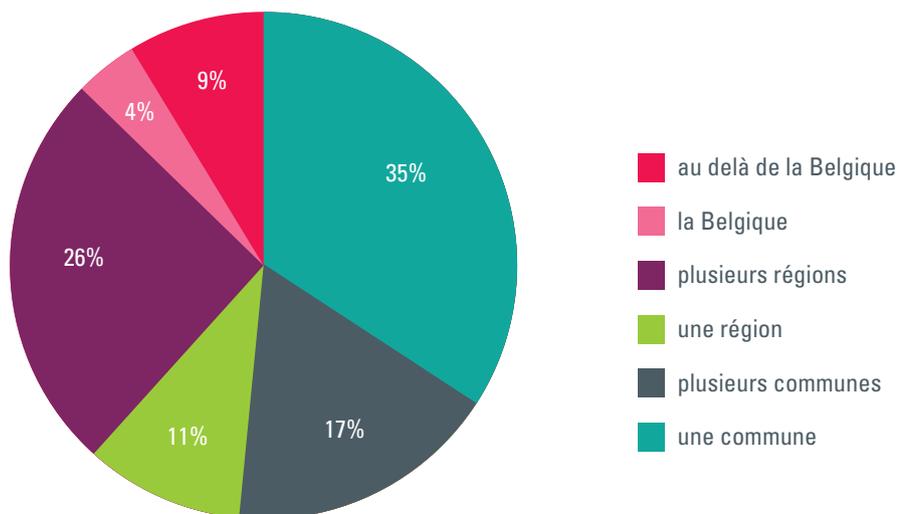
Il est intéressant de classer les entreprises ayant des produits labellisés selon la *nomenclature des activités économiques* (NACE) afin de pouvoir illustrer la vaste gamme d'activités économiques qui peuvent offrir une valeur ajoutée sociétale.

Bien qu'imparfaite pour des questions d'interprétation de l'activité - on retrouve par exemple des coopératives d'énergie renouvelable citoyenne dans trois types d'activités -, cette classification a le mérite d'être imposée à toutes les entreprises et d'être conçue pour durer. Ainsi, sur les vingt-et-une catégories générales proposées par la NACE, les structures ayant des produits labellisés opèrent dans douze d'entre elles, ce qui représente donc bien un large panel d'activités ayant une forte utilité sociétale.

Pour ce qui est du *rayon d'action géographique*, à l'exception des entreprises Alterfin et Oikocredit, opérant aussi en Amérique Centrale et du Sud, en Asie et en Afrique, toutes les autres structures travaillent en Belgique. Certaines ont des aires de travail plus localisées, sur une ou plusieurs communes, comme c'est le cas pour la plupart des projets d'éolienne citoyenne (Courant d'Air, Eole-Lien, Lucéole et Vents du Sud), de réinsertion professionnelle (Cyréo), de cinéma (Les Grignoux), de culture biologique (Graines de Vie, Climax, Fan(e)s de carotte et Vert d'Iris International), des projets immobiliers (DynamoCoop, Les Tournières et Prométhique) ou de mobilité douce urbaine (Velofabrik).

D'autres enfin se concentrent sur la Belgique francophone (Agricovert, Crédal, Emissions zéro, Médor et Terre-en-vue) ou néerlandophone (De Landgenoten) pour diverses raisons linguistique, historique, de proximité et autres. Enfin, NewB travaille au niveau national.

Graphique 2. Rayon d'action géographique des 23 structures ayant des produits labellisés (31.12.2015)



Source : Réseau Financité

IMPACTS SOCIÉTAUX DES STRUCTURES AYANT DES PRODUITS LABELLISÉS

Concernant les impacts sociétaux, sur les douze organisations labellisées à la fin de l'année 2014, cinq d'entre elles sont en mesure d'annoncer des impacts chiffrés qui sont résumés ci-dessous. Ainsi, les coopératives Terre-en-vue et Agricover ont permis la réinsertion au monde du travail de 5 personnes. De même, Terre-en-vue et Vert d'Iris International ont transformé 9,32 hectares de terrains, ruraux et urbains, en terres cultivées pour de l'agriculture biologique. Les coopératives Courant d'Air et Émissions Zéro produisent ensemble 16 500 MWh d'énergie renouvelable, soit de quoi alimenter 4 700 ménages moyens belges. Enfin, Alterfin finance près de 65 000 personnes grâce à des microcrédits dans les pays en développement. De plus, Alterfin met en avant aussi d'autres impacts significatifs tels que les terres cultivées durablement (441 000 hectares) ou le montant des ventes certifiées commerce équitable et/ou issues de l'agriculture biologique (296,67 millions d'euros).

Tableau 3. Principaux impacts sociétaux chiffrés des structures ayant des produits labellisés en 2014

5 personnes réinsérées dans la vie professionnelle active	9,32 hectares de terres achetées et /ou mises en valeur pour de l'agriculture biologique
Production d'énergie renouvelable équivalent à la consommation électrique de 4 714 ménages	Près de 65 000 bénéficiaires de microcrédits dans les pays en développement

Source : Réseau Financité

En revanche, les autres organisations labellisées avancent plutôt des impacts qualitatifs tels que :

- la conscientisation sur la transition énergétique (efficacité énergétique);
- plus de comportements sobres et efficaces en énergie;
- la rénovation de bâtiments avec des matériaux durables;
- la formation de travailleurs peu qualifiés;
- la sensibilisation aux valeurs coopératives (participation, transparence);
- la sensibilisation à l'environnement par des potagers bio urbains;
- la consommation croissante de produits locaux, bio et issus de l'agriculture familiale;
- un journalisme d'investigation amenant à une réflexion critique par le public;
- plus de liens sociaux entre citoyens.

CONCLUSION

L'investissement direct dans les coopératives agréées pour le Conseil national de la Coopération représente près de 4 milliards d'euros et celui des émissions obligataires des associations sans but lucratif est au moins supérieur à un million d'euros. Sans tenir compte des effets d'une liquidation des entités du groupe Arco, ces chiffres devraient croître dans les années à venir. En effet, d'une part, nous constatons une demande significative pour des produits financiers ayant une utilité sociétale réelle. D'autre part, le nombre de structures qui utilisent ces outils de financement pourrait augmenter, notamment par la mise en place de politiques publiques de soutien spécifique développées en ce sens en Régions wallonne et bruxelloise (Brasero²¹, incitants fiscaux et projet Coopcity²²).

Comme le fait Finansol en France, la mise en place du label Financité & FairFin, version belge du label de finance solidaire, devrait, d'un côté, faciliter la démarche d'investissement direct pour les structures intéressées par ses services de promotion de connaissances et de visibilité associés, et, de l'autre, rassurer les candidats-investisseurs sur l'utilisation de leur argent. Le dernier bilan de finance solidaire au 31 décembre 2015 est de 102 millions d'euros d'encours pour 23 produits labellisés. L'idée semble faire son chemin, car l'an dernier, au même moment, on dénombrait 12 produits labellisés pour 54 millions d'euros. Enfin, les impacts positifs des activités menées par les organismes ayant des produits financiers labellisés, mesurés à la fin 2014, indiquent que l'argent investi par les épargnants sert à financer des projets à forte valeur ajoutée sociétale. Les progrès dans l'identification et la valorisation de l'impact sociétal (voir article S. Mertens et M. Marée) seront sans doute de nature à renforcer les pratiques de financement direct dans les entreprises sociales.

²¹ www.brasero.org

²² www.saw-b.be/spip/COOPCITY

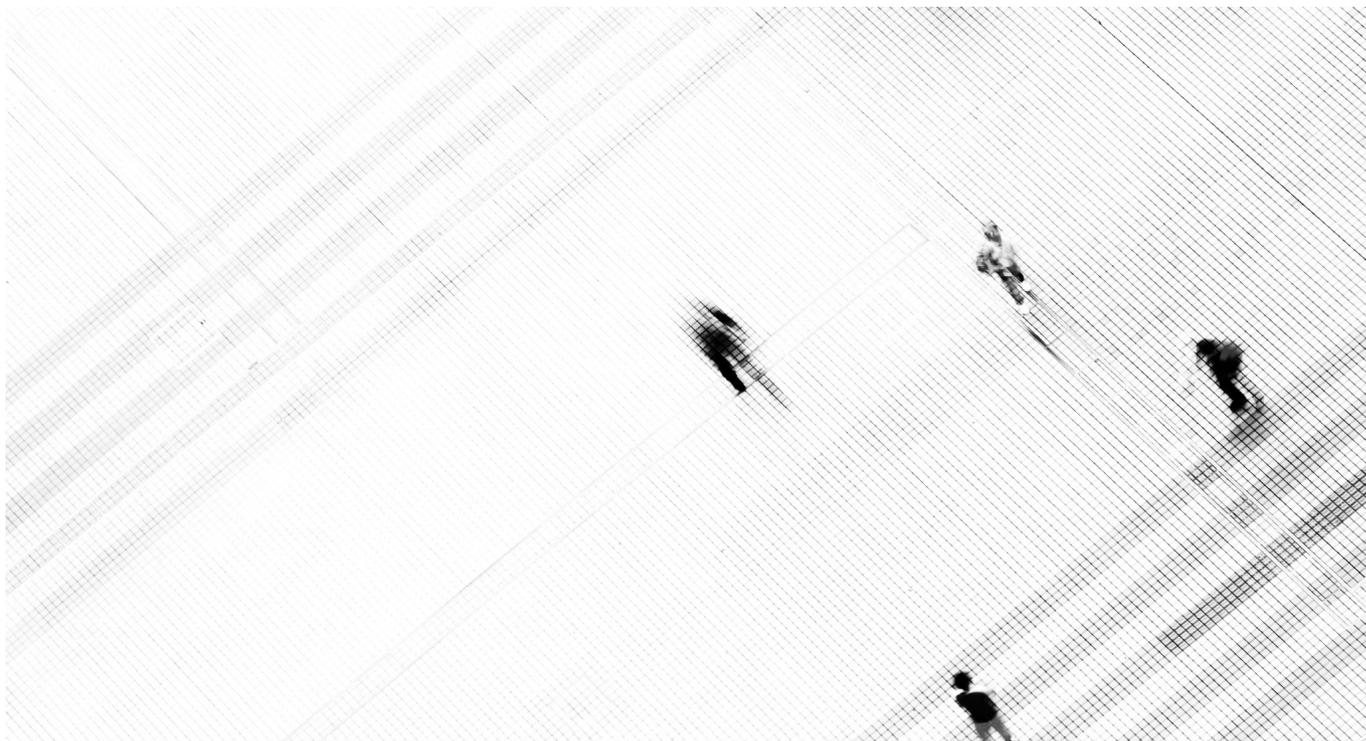
POUR ALLER PLUS LOIN

L'investissement direct, Financez-vous auprès du grand public ! Guide pratique à destination des coopératives et des ASBL, Réseau Financité, 2014. Disponible sur Internet: <https://www.financite.be/sites/default/files/guide-fr-3.pdf>

Rapport sur l'investissement socialement responsable 2015, Réseau Financité, 2015. Disponible sur Internet: <https://www.financite.be/fr/reference/linvestissemment-socialement-responsable-2015-rapport-complet>

L'appel public à l'épargne, un outil de financement méconnu ?, Réseau Financité, 2014. Disponible sur Internet: https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/am_lappel_public_a_lepargne_un_outil_de_financement_meconnu_1.pdf

Baromètre de finance solidaire, Bilan 2014, Réseau Financité, 2015. Disponible sur Internet: <https://www.financite.be/fr/reference/bilan-du-label-de-finance-solidaire-2015>



LES AUTEURS DE L'ÉDITION 2016



Annika Cayrol a rejoint la cellule études et analyses du Réseau Financité ASBL en 2007 suite à diverses expériences (recherche-marketing, gestion de projets) en entreprise, notamment dans une multinationale du textile. Elle détient un Master en Gestion de l'Environnement (2006) de l'Université Libre de Bruxelles. Ses recherches actuelles portent principalement sur l'investissement socialement responsable, la finance solidaire ainsi que l'inclusion financière. annika.cayrol@financite.be



Frédéric Dufays est doctorant FRESH (FNRS) au Centre d'Economie Sociale de HEC Liège. Ses recherches portent sur les dynamiques collectives d'entrepreneuriat social, tant au niveau des réseaux que des équipes. Dans ce cadre, il s'intéresse particulièrement à la naissance des entreprises sociales et singulièrement des coopératives. f.dufays@ulg.ac.be



Michel Marée détient une licence en sciences économiques de l'Université de Liège et une maîtrise en économie publique de l'Université de Paris-i Panthéon-Sorbonne. Chargé de recherches au Centre d'Economie Sociale depuis 1998, son expertise porte principalement sur l'appréhension conceptuelle et quantitative de l'économie sociale et du secteur non marchand, ainsi que sur l'analyse théorique des impacts collectifs des entreprises sociales. m.maree@ulg.ac.be



Sybille Mertens est docteur en sciences économiques, directrice de recherches au Centre d'Economie Sociale et chargée de cours à HEC Liège. titulaire de la Chaire Cera en « Entrepreneuriat social et coopératif », ses recherches portent sur le financement des entreprises sociales, la mesure de leur impact et leur rôle dans la transition du système économique. smertens@ulg.ac.be

CONCERTES

Dorine Mucowintore détient un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain. Chargée de projet chez ConcertES, elle s'occupe principalement de la gestion des bases de données de l'Observatoire de l'économie sociale. info@concertes.be



Noreen O'Shea est enseignante-chercheur en entrepreneuriat à Novancia Business School, Paris. Ses recherches portent sur les processus d'apprentissage et la construction de l'identité professionnelle dans les structures émergentes, notamment celles des coopératives. noshea@novancia.fr



Virginie Xhaufclair est chargée de cours à HEC Liège et titulaire de la Chaire Baillet Latour en « Philanthropie et investissement Social ». Elle est anthropologue et détient un doctorat en sciences de gestion. Après dix années d'expérience dans l'accompagnement de processus d'innovation sociale, elle dédie maintenant ses recherches aux nouvelles formes de philanthropie. v.xhaufclair@ulg.ac.be

A PROPOS DE L'ACADÉMIE DES ENTREPRENEURS SOCIAUX

L'Académie des Entrepreneurs Sociaux @HEC Liège rassemble les activités de formation, de soutien et de mise en réseau des entrepreneurs sociaux portées par le Centre d'Economie Sociale de HEC Liège.

Parmi ses programmes de formation, l'Académie propose :

- Un **Master en « Social Enterprise Management »** au sein du Master en Sciences de Gestion de HEC Liège. Ce Master est à destination des étudiants et leurs permet d'acquérir les compétences transversales à toutes les filières du Master en sciences de gestion tout en favorisant, dans leur parcours de formation, le développement de compétences spécifiques à l'entrepreneuriat social et à l'intégration des préoccupations sociales et environnementales à toute activité économique.
- Un **Certificat d'Université en Management des entreprises sociales** co-organisé par HEC Executive School. Cette formation longue permet aux participants comprendre les modèles économiques et organisationnels des entreprises sociales mais aussi de développer leurs capacités d'action et de réflexion au travers d'outils stratégiques adaptés à leurs besoins et à leurs valeurs.

Quatre partenaires soutiennent financièrement l'Académie, à savoir le groupe coopératif Cera, la SRIW-Sowecsom, le Fonds inBev-Baillet Latour et CBC Banque & Assurance, et douze institutions de référence sont associées à la conception et à la mise en œuvre de son programme d'action, à savoir à ce jour AGES, Ashoka, ConcertES, CoopBuro, EMES network, Febecoop, Oksigen Lab, Poseco, le Think Tank Pour la Solidarité, SAW-B, Syneco et l'UNIPSO.



A PROPOS DE CBC BANQUE & ASSURANCE

Présente à Bruxelles et en Wallonie, CBC s'adresse à un public large de particuliers et professionnels. Elle a notamment développé un Centre spécialisé dans le secteur public et le non-marchand. CBC est un acteur local réinvestissant près de 100% de l'épargne de ses clients dans l'économie de sa région. CBC est proche de ses clients et leur apporte des conseils à réelle valeur ajoutée.



Face à l'ampleur des défis sociétaux contemporains, les entreprises sociales apparaissent progressivement, aux yeux de certains, comme des alternatives crédibles pour inspirer une transformation dans la manière dont nous envisageons le fonctionnement de l'activité économique. Mais qui sont ces entreprises sociales ? A quels défis sont-elles confrontées ? Et quel est leur poids en Belgique par rapport aux autres acteurs économiques ?

Le Baromètre des Entreprises Sociales en Belgique entend répondre à ces questions en proposant annuellement un état des lieux du secteur. L'objectif est triple : d'une part renforcer la connaissance que le grand public peut avoir des entreprises sociales en documentant ces initiatives et en rendant accessibles les résultats de recherches scientifiques récentes ; d'autre part participer à l'effort de diffusion du modèle de l'entreprise sociale qui propose des solutions alternatives et innovantes mais surtout crédibles et viables aux défis sociétaux contemporains ; enfin faire état de l'évolution des entreprises sociales sur une base annuelle en termes de données chiffrées et d'analyses d'opinions pour suivre les grandes tendances.

Pour répondre à ces objectifs, le Baromètre s'articule autour de trois rubriques. La rubrique **Enjeux** rassemble des articles d'analyse visant à informer et diffuser du contenu scientifique pour mieux comprendre les défis auxquels les entreprises sociales sont confrontées. La rubrique **Opinions** donne la parole à des témoins ou veilleurs de notre société qui peuvent apporter un regard original mais éclairé sur l'évolution de notre société et sur le rôle que peut jouer l'action citoyenne et les entreprises sociales face à ces évolutions. Enfin, la rubrique **Statistiques** présente des données chiffrées portant sur plus de 18 000 entreprises sociales afin de dégager de grandes tendances.



Académie des
Entrepreneurs
Sociaux

Académie des Entrepreneurs Sociaux @HEC Liège

Université de Liège
Place des Orateurs, 1, B33 boîte 4
4000 Liège

Tél.: + 32(0)4 366 27 51

Fax: + 32(0)4 366 28 51

E-mail: info@academie-es.be

www.academie-es.be

Facebook: www.facebook.com/AcademieES

Twitter: [@AcademieES](https://twitter.com/AcademieES)

SlideShare: <http://fr.slideshare.net/AcademieES>

Avec le soutien de



Banque &
Assurance

CBC Banque & Assurance

Grand-Place, 5
1000 Bruxelles

Tél.: +32(0)800 920 20

E-mail: info@cbc.be

www.cbc.be